GUIDE OPÉRATIONNEL

INTÉGRATION DES THÉMATIQUES ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

TABLE DES ACRONYMES

CAD	Comité d'aide au développement
CC	Changement climatique
CCNUCC	Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDB	Conventions cadres de Rio des Nations unies sur la diversité biologique
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CTP	Conseiller technique principal
DAO	Dossier d'appel d'offre
DTF	Document technique et financier
E&S	Environnemental et social
EIE	Évaluation des incidences sur l'environnement
EIES	Étude d'impact E&S
Env/CC	Environnement et CC
FVC	Fonds vert pour le climat
GES	Gaz à effet de serre
MAEE	ministère des Affaires étrangères et européennes
MECDD	ministère de l'Environnement, du climat et du développement durable
MQ	Manuel Qualité
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
OS	Objectif spécifique
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PIC	Programme indicatif de coopération
PNA	Plan national d'adaptation
PTF	Partenaire technique et financier
ROF	Bureau pays/régional

SMART	Spécifique, mesurable, atteignable, pertinent, délimité dans le temps
TdC	Théorie du changement
TdR	Termes de références
UE	Union européenne

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUME EXECUTIF V

1. POURQUOI LE *MAINSTREAMING* DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ? 1

1.1. Engagements au niveau international 1
1.2. Engagements au niveau européen 1
1.3. Engagements au niveau national (Luxembourg) 1
1.4. Engagements au niveau national des pays partenaires du Luxembourg 2

2. OBJECTIF DU GUIDE 2

3. LES PRINCIPES POUR L'INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES INTERVENTIONS 2

3.1. Le principe d'appropriation 2
3.2. Le principe d'alignement 2
3.3. Le principe d'harmonisation 3
3.4. Le principe de gestion axée sur les résultats 3
3.5. Le principe de responsabilité mutuelle 3
3.6. Le principe « ne pas nuire » *(do no harm)* 3
3.7. Le principe « ne laisser personne pour compte » *(leave no one behind)* 3
3.8. Le principe de « produire un maximum d'effets positifs » 3

4. INSTRUMENTS POUR L'INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE CYCLE DE PROJET 4

5. IDENTIFICATION 8

5.1. Dialogue politique 9
5.2. Veille sectorielle et analyses Env/CC 9
5.3. Mandat de formulation 9

6. FORMULATION 9

6.1. Analyse du mandat 10
6.2. Analyses environnement/changement climatique spécifiques 10

6.2.1. Démarche/procédure 11

6.3. L'examen préalable des impacts environnementaux et sociaux et des risques climatiques 12

6.3.1. Démarche/procédure 13

6.4. L'intégration de l'environnement/changement climatique dans le document technique et financier 14

6.4.1. L'intégration de l'environnement/changement climatique dans le cadre logique/théorie du changement 14
6.4.2. Les indicateurs d'impacts et d'effets en lien avec l'environnement/changement climatique 15
6.4.3. Les marqueurs de Rio et aide à l'environnement 16

7. EXÉCUTION ET SUIVI 17

7.1. Sensibilisation, formation continue et renforcement des capacités 18
7.2. Diagnostic des capacités des partenaires de mise en œuvre 18
7.3. Procédures d'acquisition (approche projet) 19
7.4. Système de suivi et rapportage 19

7.4.1. Le rapportage interne 19

a. La matrice de suivi-évaluation 19
b. Le rapport d'avancement 19

7.4.2. Le rapportage externe 20

7.5. Les missions ad hoc 20

8. ÉVALUATION ET CAPITALISATION 20

8.1. Évaluation à mi-parcours et finale 21
8.2. Capitalisation 21

9. QUELS OUTILS POUR QUELLE PHASE DU CYCLE DE PROJET 21

LISTE DES FICHES OUTILS DU GUIDE OPÉRATIONNEL
DE L'INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT/CHANGEMENT CLIMATIQUE 22

LISTE DES ANNEXES 22

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La stratégie Environnement et changement climatique (Env/CC) de la Coopération luxembourgeoise (2021-2030) définit les orientations et priorités de la coopération en matière de protection de l'environnement et de lutte contre le Changement climatique (CC). Elle entend renforcer l'intégration des enjeux environnementaux et climatiques dans l'ensemble de ses interventions, selon une double approche, à savoir (i) principalement l'intégration horizontale transversale systématique dans l'ensemble des activités et volets de la Coopération luxembourgeoise, et (ii) le financement d'interventions dédiées à combiner la protection face aux risques climatiques, la gestion durable et la préservation des écosystèmes et l'amélioration des conditions de vie.

Ce guide décrit comment LuxDev assure d'une manière opérationnelle l'intégration des thématiques Env/CC dans ses opérations. En se référant sur des procédures connues (par exemple le « Processus Formulation - FOR_5 ») pour l'élaboration d'un projet ou programme, ce guide constitue le vadémécum pour les collaborateurs de LuxDev (y inclus ses partenaires et prestataires) pour accompagner principalement les quatre étapes dont l'identification, la formulation, la mise en œuvre, et le suivi-évaluation des activités confiées à l'Agence.

Notre engagement en phase d'identification

Même si le processus d'identification est de la responsabilité du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), la prise en compte de l'Env/CC très en amont du cycle du projet/programme est cruciale. Dès la conception des nouveaux programmes, l'Agence s'efforce de valoriser son mandat de conseiller fiable du gouvernement luxembourgeois, son savoir-faire et son ancrage dans les pays partenaires pour véhiculer ce message et le traduire en actions concrètes. Ce guide aidera à identifier et à établir les éléments nécessaires à la fin de la période d'identification afin de fournir au MAEE les éléments nécessaires pour émettre un mandat de formulation clair. De quelles informations avons-nous besoin ?

- avoir identifié, par notre travail de veille, les problématiques essentielles du pays bénéficiaire d'un point de vue environnemental et climatique ;
- avoir mené un débat/échange fondé avec nos ambassades sur les orientations prises avec le pays partenaire et agir comme conseiller fiable sur l'environnement pour analyser la situation environnementale du pays et proposer, le cas échéant, des alternatives durables et des solutions plus vertes (à approfondir en phase de formulation) ainsi qu'une enveloppe budgétaire dédiée ;
- tout projet (et avant tout dans l'agriculture, la foresterie, l'eau et l'assainissement et/ou le développement rural) devrait par défaut contribuer à un meilleur environnement (et par conséquent avoir un marqueur établi par le Comité d'aide au développement (CAD) 1 « aide à l'environnement » ainsi qu'un marquage pour « adaptation au CC » (à retrouver dans le mandat de formulation)) ;
- avoir une compréhension des activités des autres Partenaires techniques et financiers (PTF) dans le pays dans le domaine de l'Env/CC. Connaître les projets et ambitions des acteurs européens dans le pays partenaire ;
- avoir fait une analyse du « qui fait quoi » (*stakeholder mapping*) avec des statistiques simples (qui, quoi, durée, montant et mécanisme de financement, régions cibles, bénéficiaires, les partenaires institutionnels, les principales forces et faiblesses) ;
- connaître (si existant) le programme national pluriannuel des priorités dans le domaine du CC et de la protection de l'environnement (projets/programmes) ;
- avoir analysé les orientations données au projet/programme avec un regard nouveau, à partir des approches et considérations exposées ci-dessus ;
- avoir impliqué l'expert Env/CC du siège[1] dans toutes ces réflexions et analyses initiales.

[1] Pour plus amples informations sur les rôles et les responsabilités des experts sectoriels et thématiques du siège de LuxDev et les modalités de leur mobilisation veuillez-vous référer à la procédure « Description du processus Expertise et backstopping sectoriel et thématique - EXP_1 » sur le Manuel Qualité (MQ).

Notre engagement pendant la pré-formulation (entendue comme préparation de la phase de formulation)

La période de pré-formulation doit pouvoir compléter/confirmer les orientations prises en phase d'identification. L'objectif est de se préparer à couvrir correctement les besoins de la formulation en matière d'environnement/climat. Les points qui suivent ne sont pas exhaustifs et pourraient varier en fonction du contexte :

- produire une note d'orientation à destination de l'équipe de formulation reprenant les conclusions de l'identification en matière d'environnement/climat ;
- mener une analyse critique du mandat de formulation[2] pour s'assurer de la cohérence de la demande par rapport à l'analyse réalisée en phase d'identification ;
- le cas échéant, recommander une étude supplémentaire sur l'environnement lors de la formulation ;
- confirmer le marquage CAD ;
- revoir les leçons apprises des projets antérieurs dans le même secteur et surtout les recommandations faites sur l'intégration des thèmes transversaux (environnement/climat, genre, et gouvernance) ;
- prévoir dans les Termes de références (TdR) pour la formulation, si pertinent, les ressources humaines et financières nécessaires (p.ex. intégrer un expert Env/CC dans la formulation).

Notre engagement lors de la formulation

Voici nos attentes en fin de phase de formulation :

- disposer d'un *screening* environnemental pour informer et contrôler les risques environnementaux et climatiques sur nos activités et enjeux de nos projets et programmes. L'utilisation de la fiche « *Screening* environnemental et climatique - FOR_13 » reste obligatoire en interne, sauf exception dûment justifiée ;
- en cas de marquage CAD, avoir défini un objectif et des indicateurs clairs pour les actions climatiques et/ou environnementales qui devraient compléter les autres résultats de développement afin d'assurer la résilience, la durabilité et l'inclusivité. Cet objectif ne doit pas forcément être un objectif indépendant des autres résultats de développement mais peut très bien être transversal à toutes nos interventions dans le pays ;
- disposer d'un budget dédié aux actions choisies ;
- disposer d'une note de conclusion sur le volet environnement/climat (note d'orientation de l'étape antérieure dûment complétée) à destination de l'équipe opérationnelle ;
- avoir prévu les moyens d'investir dans la sensibilisation et la formation continue de nos partenaires et de nos équipes sur les thématiques de l'Env/CC, en rapport avec les actions retenues.

Notre engagement pour l'accompagnement au changement

Nos attentes envers un cadre logique ou la Théorie du changement (TdC) sont :

- une logique d'intervention (cadre logique ou TdC) cohérente intégrant les enjeux environnementaux et climatiques qui renforce la responsabilisation à l'égard des résultats en matière de protection de l'environnement, d'atténuation et adaptation du/au CC et améliore la performance et la qualité du projet/programme ;
- avoir connaissance des consignes lorsque le projet est conçu à partir d'une TdC (ou cadre logique) ;
- disposer de la fiche outil n°4 avec des exemples d'indicateurs d'effet et d'impact pour quelques secteurs clés de la Coopération luxembourgeoise ;
- avoir identifié des indicateurs objectivement vérifiables.

[2] En se référant aux étapes relatives du « Processus Formulation - FOR_5 » et la « Fiche processus Formulation - FOR_5.1 »

Notre engagement pendant la mise en œuvre

En phase d'exécution, le focus porte sur les projets et programmes dont au moins un des marqueurs CAD pertinents a une valeur supérieure ou égale à 1. Les points d'attention qui suivent ne sont pas exhaustifs :

- considérer que la réalisation d'actions d'intégration transversale (*mainstreaming*) ou d'actions spécifiques sous-entend la disponibilité d'un budget dédié aux actions choisies (à prévoir lors de la formulation) ;
- avoir considéré que l'application de directives et outils adaptés aux conditions locales renforcent l'appropriation, l'efficacité et l'efficience des actions d'intégration transversale ;
- prévoir les moyens d'investir dans la sensibilisation et la formation continue de nos partenaires (nationaux et non-publics) et de nos équipes sur les thématiques de l'Env/CC, en rapport avec les actions retenues ;
- appliquer les recommandations du guide au sujet du diagnostic des capacités des partenaires de mise en œuvre ;
- identifier des pistes/orientations pour les efforts ciblés visant à renforcer la capacité des principaux partenaires de mise en œuvre ;
- influencer les choix techniques (choix vertueux ou non) par l'application et l'instrumentalisation de la procédure d'acquisition où les responsables de projets ont une marge de manœuvre pour « verdir » les choix techniques ;
- assurer la collecte et/ou l'analyse et l'utilisation de données pertinentes, comparables et de qualité, afin d'éclairer la prise de décision fondée sur des preuves.

Notre engagement pendant l'évaluation et la capitalisation

Nos attentes en fin de projet se résument comme suit :

- intégrer des questions évaluatives liées à l'Env/CC (et au genre) dans les TdR des évaluations intermédiaires et finales ;
- avoir sollicité la fiche outil n°6 avec les questions directrices pour l'intégration de l'Env/CC dans les évaluations ;
- identifier (si pertinent) un sujet de capitalisation sur l'Env/CC et élaborer une note de capitalisation ;
- collecter les pratiques prometteuses issues des projets/programmes et faciliter la dissémination à destination du terrain et/ou siège.

Pour des questions ou suggestions d'amélioration veuillez contacter le référent de ce guide, l'expert Env/CC de LuxDev.

1. POURQUOI LE *MAINSTREAMING* DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Le *mainstreaming* est le processus d'intégration d'une préoccupation particulière dans les actions de développement. Les actions visant à limiter les effets du CC, l'épuisement des ressources naturelles et la perte de la biodiversité doivent être intégrées dans la Coopération au développement actuelle et future, au risque de compromettre les résultats des décennies passées. Les régions qui se caractérisent par des systèmes sociopolitiques fragiles et qui sont économiquement dépendantes des ressources naturelles sont particulièrement vulnérables. Celles-ci concernent la majorité des zones d'intervention de la Coopération luxembourgeoise.

Ce guide représente pour LuxDev la traduction de sa volonté de renforcer l'intégration de l'Env/CC dans les activités de Coopération au développement du gouvernement du Luxembourg, pour s'aligner sur les orientations nationales du Luxembourg et les engagements européens et internationaux en la matière.

1.1. Engagements au niveau international

Au niveau international, LuxDev vise notamment l'alignement avec (i) l'agenda 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD), (ii) les objectifs de l'accord de Paris, accord universel conclu en 2015 dans le cadre de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), (iii) les conventions internationales en lien avec l'environnement, telles que les deux autres Conventions cadres de Rio des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) et la lutte contre la désertification mais également avec le cadre d'action de Sendai pour la réduction du risque de catastrophes 2015-2030. Étant donné que l'ensemble des objectifs comprennent des considérations environnementales, les ODD soulignent la nécessité d'accélérer radicalement l'intégration des problématiques environnementales et du CC dans l'ensemble des politiques et programmes de développement. De même, l'engagement des pays développés dans le cadre de l'accord de Paris de consacrer 100 milliards de dollars par an à partir de 2020 aux activités liées au climat dans les pays en développement appelle à inscrire l'ensemble des activités de LuxDev dans des dynamiques de développement sobres en carbone, durables et résilientes. Enfin, le nouveau cadre mondial pour la biodiversité post-2020, toujours en cours de négociation au moment de la rédaction de ce guide, entend rehausser le niveau d'ambition et d'engagement des États membres de la CDB, en vue d'enrayer l'érosion de la biodiversité d'ici 2030 et d'engager les actions nécessaires pour sa restauration d'ici 2050.

1.2. Engagements au niveau européen

Au niveau européen, le Luxembourg adhère au pacte vert pour l'Europe *(Green Deal)* adopté fin 2019 qui vise à rendre l'économie de l'Union européenne (UE) durable et climatiquement neutre à l'horizon 2050, tout en garantissant une transition juste et inclusive ainsi que la conservation de la biodiversité et la réduction des pollutions. La loi européenne sur le climat fait par ailleurs de la neutralité carbone un objectif juridiquement contraignant.

1.3. Engagements au niveau national (Luxembourg)

La stratégie Env/CC de la Coopération luxembourgeoise (2021-2030) définit les orientations et priorités[3] de la coopération en matière de protection de l'environnement et de lutte contre le CC. Elle s'insère dans les priorités de sa stratégie générale « En route pour 2030 » et considère les autres thématiques transversales fondamentales de la coopération, à savoir le respect des droit humains et l'égalité des genres, qui sont étroitement liées aux défis posés par les crises environnementales et climatiques.

À cet égard, la Coopération luxembourgeoise vise à inscrire à l'horizon 2030, l'ensemble de ses activités et/ou appuis dans des dynamiques de développement durable, sobre en carbone et résilient face aux impacts environnementaux et ceux liés au CC[4].

[3] La stratégie Env/CC 2021 se décline dans les quatre domaines prioritaires thématiques suivants : (i) l'accès à des services de base durable et résilient aux risques climatiques ; (ii) l'identification et l'appui au développement de filières environnementales et vertes, sources d'emplois et créatrices de valeur ; (iii) la gestion durable des ressources naturelles ; (iv) l'appui à la gouvernance sectorielle et territoriale inclusive, prenant en compte les engagements nationaux des pays partenaires sur les grands enjeux environnementaux et climatiques.

[4] La Coopération luxembourgeoise s'engage ainsi spécifiquement à : (i) accroître les co-bénéfices environnement et/ou climat de son portefeuille d'interventions dans ses secteurs prioritaires, pour atteindre que 85 % de ses projets ont au moins un des marqueurs CAD/OCDE de Rio et/ou environnement noté 1, (ii) financer un plus grand nombre de projets dédiés favorisant la résilience des systèmes humains et naturels face aux risques climatiques et/ou aux dégradations environnementales, pour atteindre que 35 % de ses projets ont au moins un des marqueurs CAD/OCDE de Rio noté 2.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, la Coopération luxembourgeoise entend renforcer l'intégration des enjeux environnementaux et climatiques dans l'ensemble de ses interventions, selon une double approche, à savoir (i) principalement l'intégration horizontale transversale systématique dans l'ensemble des activités et volets de la Coopération luxembourgeoise, et (ii) le financement d'interventions dédiées à combiner la protection face aux risques climatiques, la gestion durable et la préservation des écosystèmes et l'amélioration des conditions de vie.

Enfin, la « Vision 2030 » de LuxDev s'inscrit dans cette stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise et définit le principe de durabilité environnementale comme l'une des priorités transversales de la mise en œuvre de ses interventions. Ce guide de référence sur l'intégration des thématiques Env/CC vise ainsi à renforcer la capacité d'opérationnalisation de projets dédiés ou avec des objectifs significatifs en matière d'environnement et de climat, et de mobilisation de financements en lien avec ces thématiques, émanant notamment du ministère de l'Environnement, du climat et du développement durable (MECDD) du Luxembourg, du Fonds vert pour le climat (FVC) auquel l'Agence est accréditée, ou d'autres mécanismes de financement vert.

1.4. Engagements au niveau national des pays partenaires du Luxembourg

En tant que signataires de l'accord de Paris sur le climat, les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise ont pris des engagements nationaux en matière d'atténuation et d'adaptation au CC, déclinés dans leur Contribution déterminée au niveau national (CDN). Le Luxembourg entend soutenir ses pays partenaires - et pays d'intervention de manière générale - dans l'opérationnalisation de leurs engagements à travers le maintien d'un dialogue politique permanent sur la prise en compte des enjeux climatiques, l'appui à la définition et la mise en œuvre de politiques climatiques globales et sectorielles aux échelles nationales et locales et le renforcement des capacités des institutions nationales et locales en charge de ces politiques et stratégies.

2. OBJECTIF DU GUIDE

Ce guide opérationnel a pour vocation à servir de manuel de référence pour accompagner les collaborateurs de LuxDev, ainsi que ses partenaires, dans l'intégration transversale de l'environnement et du CC aux différentes étapes du cycle des projets et programmes de coopération. Il vise ainsi à faciliter la réalisation des objectifs fixés dans la stratégie Env/CC de la Coopération luxembourgeoise et la Vision 2030 de LuxDev, à travers la définition concrète des points d'entrées, actions et procédures à mener et des outils à utiliser tout au long du cycle des projets et programmes.

3. LES PRINCIPES POUR L'INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES INTERVENTIONS

L'intégration transversale de l'Env/CC dans les activités mises en œuvre par LuxDev s'alignera avec les principes d'efficacité de l'aide au développement, en cohérence avec la déclaration de Paris, et sera guidée par les principes qui sous-tendent la mise en œuvre de la stratégie Env/CC de la Coopération luxembourgeoise.

3.1. Le principe d'appropriation

Les pays en développement prennent en main leurs politiques et stratégies de développement et assurent la coordination de l'action à l'appui du développement. La Coopération luxembourgeoise soutiendra et favorisera l'appropriation des thématiques environnementales et climatiques par l'ensemble des parties prenantes à différents niveaux dans ses pays d'intervention, en respectant leurs politiques et en les aidant à renforcer leur capacité de les mettre en œuvre.

3.2. Le principe d'alignement

Les donneurs font reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires. Les interventions de la Coopération luxembourgeoise se baseront ainsi sur les besoins et priorités des pays partenaires, identifiés dans les stratégies de développement nationales et régionales et autres politiques, réglementations et engagements pertinents en matière d'Env/CC (Plans nationaux d'adaptation (PNA) et CDN notamment).

3.3. Le principe d'harmonisation

Les donneurs s'emploient à mieux harmoniser leurs actions, à leur conférer une plus grande efficacité collective et à les rendre moins lourdes à gérer, notamment pour les pays, comme les États fragiles, dont les capacités administratives sont faibles. Ils mettent notamment en place, dans les pays partenaires, des dispositifs communs pour la planification, le financement et la mise en œuvre des programmes de développement, y compris en matière d'action environnementale et climatique.

3.4. Le principe de gestion axée sur les résultats

Tant les donneurs que les pays partenaires gèrent les ressources et améliorent le processus de décision en vue de l'obtention de résultats. La Coopération luxembourgeoise soutiendra pleinement les efforts déployés par ses pays partenaires et d'intervention au sens large, pour mettre en place des cadres d'évaluation des performances permettant de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des principaux volets des stratégies nationales de développement, y compris sur les dimensions environnementales et climatiques.

3.5. Le principe de responsabilité mutuelle

Les donneurs et les pays en développement se tiennent mutuellement responsables des résultats obtenus en matière de développement.

3.6. Le principe « ne pas nuire » *(do no harm)*

Les interventions et les investissements de la Coopération au développement ne devraient causer aucun impact négatif, même non intentionnel sur l'environnement et le climat. Pour s'en assurer, il est essentiel d'avoir systématiquement recours à un examen préalable *(screening)* des risques et impacts Environnementaux et sociaux (E&S) potentiels du projet/programme à réaliser et d'en tenir compte dans la conception de l'intervention, en accord avec les législations et réglementations environnementales en vigueur des pays partenaires, ou à défaut des bonnes pratiques internationales appliquées en la matière. Il est également important d'appliquer une approche sensible aux conflits dans la planification et la mise en œuvre des projets et programmes (considérer les accès existants et droits d'utilisation des ressources ; les intérêts éventuellement divergents ou incompatibles) afin d'éviter les conflits potentiels.

3.7. Le principe « ne laisser personne pour compte » *(leave no one behind)*

Qui sous-tend d'assurer la pleine participation de toutes les parties prenantes aux projets et programmes, notamment les personnes les plus affectées. Les populations marginalisées, les populations autochtones, les femmes et les filles sont plus vulnérables face à la dégradation des ressources naturelles et aux impacts du CC. Les femmes accumulent des manques et des lacunes, ainsi que des rôles reproductifs focalisés sur le foyer, qui renforcent ou les maintiennent dans la précarité et les rendent vulnérables. Si le CC n'est pas la source de tous les maux, il peut constituer un effet multiplicateur et devenir un facteur aggravant des inégalités et des risques environnementaux et socio-économiques.

Afin de renforcer les capacités des populations les plus vulnérables à faire face aux chocs, dans un souci de justice climatique et de respect des droits humains, LuxDev mettra ainsi l'accent sur (i) le déploiement des processus participatifs et inclusifs, dans une logique d'appropriation par les populations bénéficiaires, et en accordant une attention particulière à la participation des femmes dans toute leur diversité, et (ii) la gestion participative et inclusive des ressources naturelles, afin de garantir une répartition équitable et de prévenir les conflits d'usage.

Le but est que toutes les parties prenantes soient en mesure de participer et d'exprimer leurs intérêts dans les processus de planification, de budgétisation et de prise de décision et de tenir les autorités locales/nationales responsables. Les femmes et les groupes vulnérables manquent souvent des capacités et de la confiance nécessaires pour faire entendre leur voix ou sont entravés par des barrières sociales, économiques ou politiques. Le soutien à l'autonomisation de ces groupes est donc d'une importance cruciale pour LuxDev.

3.8. Le principe de « produire un maximum d'effets positifs »

Il s'agit ici de mesurer la contribution positive des interventions de la Coopération luxembourgeoise sur l'amélioration de l'état de l'environnement et du climat. LuxDev visera ainsi à favoriser les potentiels écobénéfices climatiques et environnementaux des projets et programmes qu'elle met en œuvre, quand pertinent et nécessaire et selon le mandat reçu, à travers la réalisation d'une analyse systématique des enjeux et opportunités en lien avec l'Env/CC dans le secteur et/ou la zone géographique concernés.

4. INSTRUMENTS POUR L'INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE CYCLE DE PROJET

Le *mainstreaming* des thématiques Env/CC doit faire partie intégrante de la gestion des projets et programmes et être considéré à toutes les étapes du cycle, de l'identification à l'évaluation (cf. graphique ci-dessous), plutôt qu'être entrepris de manière isolée. Au-delà, la Coopération au développement luxembourgeoise doit systématiquement chercher à soutenir les efforts de ses pays partenaires en vue d'incorporer les considérations environnementales et climatiques dans les politiques, plans et programmes de développement.

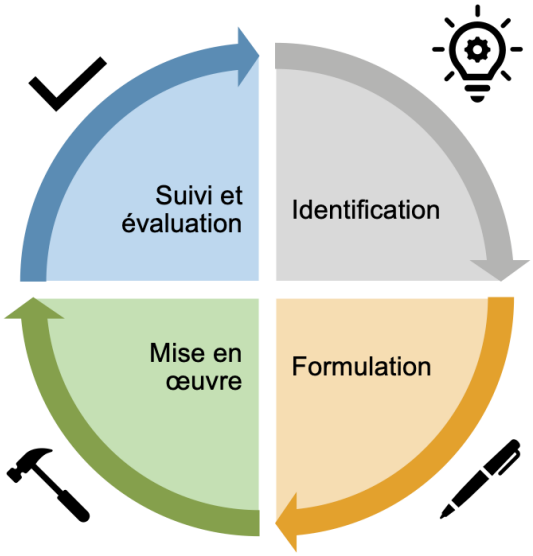

Le tableau suivant regroupe l'ensemble des actions et outils pertinents pour intégrer l'Env/CC aux différentes phases du cycle des projets et programmes. Ces actions et outils sont ensuite détaillés dans les quatre sous-sections suivantes qui se concentrent respectivement sur l'appui au processus de l'identification par le biais d'analyses sectorielles (5.2), l'intégration de l'Env/CC dans le processus de la formulation (6), la mise en œuvre (7), et le suivi et l'évaluation (7.4). Les différentes approches (projets/programmes) et modalités d'exécution (LuxDev/nationale) sont également considérées.

Étapes cycle projet	Principaux points d'entrées	Actions à mener	Fiches outils disponibles	Ciblage et responsabilités de mise en œuvre
Identification	Dialogue politique	• mettre l'Env/CC à l'agenda du dialogue politique avec les autorités nationales (commissions de partenariat) ; • impliquer les pouvoirs publics et les principales parties prenantes.		• ambassades ; • desk pays MAEE.
	Analyses sectorielles	• informer et appuyer le processus de pré-formulation ; • identifier les politiques, les stratégies nationales et les parties prenantes clés en lien avec cette thématique ; • produire une note thématique/sectorielle pays pour les questions Env/CC (au niveau du Programme indicatif de coopération - PIC).	Fiche outil TdR pour l'élaboration d'un profil pays Env/CC (c.à.d. une note thématique / sectorielle pays pour les questions Env/CC).	• Bureau pays/régional (ROF) LuxDev ; • appui expert Env/CC du siège LuxDev si besoin.
	Mandat de formulation	• identifier les enjeux et opportunités relatifs à l'Env/CC au niveau macro (institutionnel) pour un ciblage informé ; • orienter la formulation et la marquage CAD sur base d'analyses.		• ambassades ; • desk pays MAEE.

Formulation	Analyses Env/CC	Analyse(s) spécifique(s) des enjeux et opportunités relatifs à l'Env/CC à différents niveaux (secteur spécifique, zone géographique d'intervention).	TdR pour analyse(s) spécifique(s) à intégrer dans l'identification ou la formulation.	• desk pays MAEE ; • équipe de formulation ; • comité de formulation.
	Screening des impacts E&S et des risques climatiques	Examiner les impacts E&S potentiels du projet / programme et la vulnérabilité du projet / programme aux risques climatiques et naturels.	Outil de *screening* environnemental, social et des risques climatiques (Outil de screening environnemental, social et des risques climatiques - FOR13).	• équipe de formulation ; • appui expert Env/CC du siège LuxDev si besoin.
	Intégration de l'Env/CC dans la formulation du projet (Document technique et financier - DTF)	• intégrer l'Env/CC dans le cadre logique/TdC ; • formuler des indicateurs Spécifique, mesurable, atteignable, pertinent, délimité dans le temps (SMART) d'impact, d'effet et de résultats intégrant l'Env/CC ; • confirmer la notation des marqueurs CAD / Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de Rio.	• fiche outil sur les indicateurs Env/CC ; • guide annexe sur le marquage CAD / OCDE.	• équipe de formulation ; • contrôle qualité Desk pays ; • appui expert monitoring du siège de LuxDev ; • comité de formulation.

Mise en œuvre	Formation continue et sensibilisation	Proposer des formations sur l'Env/CC, sensibles au genre, et adaptées aux besoins des collaborateurs et partenaires.	Section 5 de ce guide : ressources et données disponibles, et formations accessibles en ligne.	• instituts et organisations partenaires locaux ; • appui de l'expert LuxDev Env/CC si besoin.
	Diagnostic des capacités des partenaires de mise en œuvre	• analyser les capacités des partenaires nationaux et les dispositifs et systèmes de gestion Env/CC en place ; • définir des activités d'appui et/ou de renforcement des capacités.	Fiche outil sur les critères à considérer pour le diagnostic des capacités sur les aspects Env/CC.	• assistant technique / Conseillers techniques principaux (CTP) ; • appui de l'expert LuxDev Env/CC ou mobilisation d'experts externes.
	Procédures d'achat et d'acquisition	Biens, services, travaux et équipements sobres en énergie, matériaux, émissions, ressources, faibles en coûts de fonctionnement et de maintenance.	• guide « Cahier général de recommandations environnementales - ACQ_45 » ; • guide « Acquisition de constructions durables - ACQ_49 ».	• assistant technique / CTP ; • ROF.
	Système de suivi et de rapportage	• mettre à jour en temps réel la matrice de suivi-évaluation (au moins deux fois par an) ; • suivre la mise en œuvre des mesures de gestion des risques E&S (du Plan de gestion environnementale et sociale - PGES), le cas échéant ; • élaborer le rapport d'avancement axé sur les résultats consacrant une partie aux thèmes Env/CC.		• assistant technique / CTP ; • appui expert Env/CC LuxDev ou mobilisation d'experts externes.
		Rédiger les rapports de redevabilité sur ces thématiques auprès de différentes institutions.		Appui expert Env/CC LuxDev
	Les missions ad hoc	Effectuer des missions d'appui-conseil et émettre des recommandations.		Expert Env/CC LuxDev

Suivi-évaluation	Évaluations à mi-parcours et finales	Intégrer des questions évaluatives liées à l'Env/CC et au genre dans les TdR des évaluations intermédiaires et finales.	TdR pour l'intégration de l'Env/CC et genre dans les évaluations (mi-parcours, finales).	• département évaluation ; • assistant technique / CTP ; • appui expert Env/CC LuxDev.
	Capitalisation	• effectuer une analyse transversale des rapports et synthétiser les éléments clés à destination du terrain et/ou grand public ; • identifier un sujet de capitalisation sur l'Env/CC et élaborer une note de capitalisation ; • collecter les pratiques prometteuses issues des projets / programmes et faciliter la dissémination.	Guidance spécifique pour la capitalisation.	• expert Env/CC LuxDev ; • département gestion des connaissances.

5. IDENTIFICATION

Le processus d'identification est de la responsabilité du MAEE qui veille à la prise en compte de l'environnement et du CC en amont du cycle du projet/programme à travers ses échanges réguliers avec les autorités du pays partenaire et surtout son dialogue politique.

Points d'entrée		**Actions et outils clés**	**Modalités de mise en œuvre**
Dialogue politique		• mettre l'Env/CC à l'agenda du dialogue politique avec les autorités nationales ; • impliquer les pouvoirs publics et les principales parties prenantes ; • assurer son suivi lors des commissions de partenariat ; • appuyer le dialogue politique par des actions de persuasion et sensibilisation.	• ambassades ; • desk pays ; • appui par ROF LuxDev si besoin.
Veille sectorielle et analyses Env/CC		• identifier les enjeux et opportunités relatifs à l'Env/CC à différents niveaux ; • identifier les politiques, les stratégies nationales et les parties prenantes clés en lien avec l'Env/CC ; • informer et appuyer le processus de pré-formulation.	• ROF LuxDev ; • appui expert Env/CC du siège LuxDev si besoin.
		• modèle de note thématique/sectorielle pays pour les questions Env/CC.	
Mandat de formulation		• identifier les enjeux et opportunités relatifs à l'Env/CC au niveau macro (institutionnel) pour un ciblage stratégique et informé ; • fournir les éléments nécessaires pour orienter la formulation et la marquage CAD sur base d'analyses pertinentes.	• ambassades ; • desk pays.

5.1. Dialogue politique

Piloté par le MAEE, la phase d'identification implique une mobilisation active des autorités nationales et des parties prenantes des pays d'intervention. Il est dès lors essentiel de mettre l'ENV/CC à l'agenda du dialogue politique engagé avec les gouvernements (notamment lors des ateliers de préparation des PIC avec les pays partenaires), et de faire participer les différents acteurs impliqués sur cette thématique, y compris la société civile, afin d'encourager un processus d'intégration mené au niveau national. Ce dialogue peut être également mené de concert avec d'autres PTF présents dans les pays et engagés sur cette thématique. L'analyse de la situation environnementale et climatique du pays (cf. point 6.2) doit permettre d'informer et d'alimenter ce dialogue qui sera plus efficace s'il repose sur des données, études et exemples d'expériences antérieures. Lorsqu'un appui budgétaire est envisagé, un dialogue de haut niveau sera généralement de mise tant au niveau sectoriel que national.

Les représentants des bureaux LuxDev pourront, selon les cas, contribuer au dialogue politique mené par les ambassades par des actions de persuasion et de sensibilisation à différents niveaux en parallèle aux actions pilotées par les ambassades et les desks pays du ministère. Ce dialogue joue un rôle central dans la promotion de l'intégration de l'Env/CC dans les activités de coopération, pour garantir que la démarche, les outils et résultats attendus en la matière soient validés et bien appropriés par les contreparties nationales, et faciliter par la suite le processus d'intégration dans les phases suivantes du cycle des projets et programmes.

5.2. Veille sectorielle et analyses Env/CC

En phase d'identification, l'Agence agit comme conseiller fiable du gouvernement luxembourgeois et peut appuyer le processus avec des informations issues d'une veille sectorielle régulière. Ainsi LuxDev valorise son savoir-faire et son ancrage dans les pays pour identifier, par notre travail de veille, les problématiques essentielles du pays bénéficiaire d'un point de vue environnemental et climatique. Ces analyses sectorielles peuvent alimenter un débat/échange fondé avec nos ambassades sur les orientations prises avec le pays partenaire en matière environnementale et proposer, si besoin, des alternatives durables et des solutions plus vertes (à approfondir en phase de formulation).

La veille sectorielle mène à une compréhension des activités des autres PTF dans le pays dans le domaine de l'Env/CC et permet de connaître les projets et ambitions des acteurs européens dans le pays partenaire. Cette analyse du cadre légal et réglementaire informe l'Agence et le MAEE sur les politiques et stratégies sectorielles en vigueur, leur niveau d'application et donne des explications des écarts entre objectifs politiques et la réalité. Le but est d'identifier les enjeux et opportunités relatifs à l'Env/CC à différents niveaux afin d'informer et d'appuyer le processus d'identification.

5.3. Mandat de formulation

Le MAEE consolide les informations issues du dialogue politique et des analyses sectorielles pertinentes et rédige le mandat de formulation qui identifie les enjeux et opportunités relatifs à l'Env/CC au niveau macro (institutionnel). Le mandat de formulation, adressé à LuxDev, doit fournir tous les éléments nécessaires pour orienter la formulation ainsi que le marquage CAD pour permettre un ciblage stratégique et informé. Le mandat clôture la phase d'identification et ouvre la phase de la formulation du DTF.

6. FORMULATION

La formulation[5] est l'étape reine qui a comme but d'appuyer nos partenaires de coopération bilatérale à traduire, d'un point de vue opérationnel, les orientations générales des PIC (ou assimilé) ou des requêtes et les orientations spécifiques des mandats de formulation en un DTF. Le processus de la formulation est complexe et multi-dimensionnel et demande des analyses interdisciplinaires des parties intéressées, du contexte, des risques, ainsi que la proposition d'actions, d'indicateurs et de moyens. En fin du processus, le DTF doit indiquer les résultats à obtenir de même que les éléments opérationnels tels que les modalités, les instruments et le budget permettant la mise en œuvre de l'appui envisagé.

[5] Voir « Processus Formulation - FOR_5 » du MQ.

Points d'entrée		Actions et outils clés	Modalités de mise en œuvre
Analyse du mandat		• analyse du mandat de formulation reçu.	• représentant bureau LuxDev, appui expertise LuxDev siège.
Analyses Env/CC		• identifier les enjeux et opportunités relatifs à l'Env/CC à différents niveaux ; • identifier les politiques, les stratégies nationales et les parties prenantes clés en lien avec l'Env/CC.	• desk pays ; • équipe de formulation.
		• TdR pour analyse spécifique à intégrer dans la formulation.	
L'examen préalable (*screening*) des impacts E&S et des risques climatiques		• examiner les impacts E&S potentiels du projet / programme ; • examiner la vulnérabilité du projet/programme aux risques climatiques et naturels.	• équipe en charge de la formulation ; • approches projets / programmes ; • appui expert Env/CC LuxDev si besoin.
		• fiche « Outil de screening environnemental, social et des risques climatiques - FOR_13 ».	
L'intégration de l'Env/CC dans la formulation du projet (DTF)		• intégrer l'Env/CC dans les TdR de la formulation ainsi que le cadre logique/TdC ; • formuler des indicateurs SMART d'impact, effet et résultats intégrant l'Env/CC ; • établir la notation des marqueurs CAD/OCDE de Rio.	• équipe de formulation ; • contrôle qualité desk pays ; • comité de formulation.
		• fiche-outil sur les indicateurs Env/CC ; • guide sur le marquage CAD/OCDE.	

6.1. Analyse du mandat

Mener une analyse critique du mandat de formulation pour s'assurer de la cohérence de la demande par rapport aux analyses réalisées en phase d'identification en matière d'environnement et climat.

Si le mandat porte une attention forte en matière d'environnement/climat (incluant notamment l'agriculture, les forêts, le développement local, l'économie circulaire et verte, les énergies renouvelables, etc.) ou si son intégration transversale *(mainstreaming)* est demandée, les étapes susmentionnées sont à suivre.

Si le mandat donne une recommandation par rapport au marquage CAD/OCDE désiré, cette étape devra confirmer le marquage CAD et veiller à son intégration adéquate dans l'étape 6.4 ci-dessous. Si le mandat n'est pas précis et laisse le marquage ouvert à la formulation pour proposer un marquage pertinent, alors LuxDev doit prévoir dans les TdR pour la formulation, si jugé pertinent, les ressources humaines et financières nécessaires (p.ex. intégrer un expert Env/CC dans la formulation).

Revoir les leçons apprises des projets antérieurs dans le même secteur et surtout les recommandations faites sur l'intégration des thèmes transversaux (environnement/climat, genre, et gouvernance). Le cas échéant, recommander une étude supplémentaire sur l'environnement lors de la formulation.

6.2. Analyses environnement / changement climatique spécifiques

L'analyse du contexte environnemental et climatique dans lequel les futurs projets/programmes s'inscrivent permet d'assurer la prise en compte des défis, enjeux et opportunités suscités par les différentes crises environnementales et climatiques (la dégradation des ressources naturelles, la perte de la biodiversité et le réchauffement climatique) de manière cohérente et systématique dans les activités de LuxDev partout où cela est raisonnable et nécessaire, et d'inscrire les interventions de l'Agence dans des trajectoires de développement durables, résilientes et sobres des pays partenaires bénéficiaires.

Cette analyse Env/CC s'applique ainsi à l'ensemble des interventions mises en œuvre par LuxDev au stade de leur formulation (projets et programmes, y compris pour ceux n'ayant a priori pas de lien direct avec les thématiques Env/CC), afin d'identifier d'une part (i) les éventuels impacts négatifs actuels et futurs de la dégradation des ressources naturelles et du CC sur le secteur et/ou la zone géographique d'intervention du projet/programme, et d'autre part (ii) les leviers possibles au niveau du projet/programme pour générer des écobénéfices (ou contributions) positifs pour la préservation des ressources naturelles, la biodiversité et le climat. L'analyse Env/CC vise ainsi à évaluer pour chaque intervention le potentiel en matière d'atténuation (activités contribuant à la réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES) et/ou stockage du carbone), d'adaptation (activités contribuant à l'augmentation de la résilience des populations bénéficiaires face à la variabilité et au CC) et de préservation de la biodiversité (activités contribuant à agir sur les facteurs directs ou indirects de la perte de la biodiversité).

Cette analyse peut s'appliquer à différentes échelles et varie en fonction du mandat reçu (voir 6.1), à la fois au niveau d'un PIC dans son ensemble, qui permet au stade de l'identification de définir des lignes directrices et des orientations en matière d'opportunités d'intégration de l'Env/CC dans les secteurs prioritaires d'intervention de la Coopération luxembourgeoise ; au niveau d'un secteur d'intervention d'un PIC en particulier ou d'une zone géographique d'intervention d'un projet en particulier (approche projet) au stade de la formulation.

Le contenu détaillé de l'analyse Env/CC à intégrer dans l'étude de formulation des projets/programmes est décrit dans la fiche-outil n°1 de ce guide. Celle-ci comprend notamment une évaluation des enjeux, risques et opportunités du projet/programme en lien avec l'Env/CC, l'analyse des politiques et stratégies nationales, locales et/ou sectorielles en lien avec l'Env/CC (pour assurer l'alignement avec les CDN notamment), l'identification des principales parties prenantes et de leurs capacités sur ces thématiques ainsi que des recommandations sur les opportunités d'intégration de l'Env/CC dans le DTF du projet/programme.

Cette analyse doit être combinée et alignée avec l'analyse genre du projet/programme (cf. le guide opérationnel de LuxDev pour l'intégralité de l'égalité de genre) pour prendre en compte ces questions, afin de prévenir une potentielle exacerbation des inégalités des genres en lien avec la dégradation des ressources naturelles et les impacts du CC (vulnérabilités différentiées entre les femmes et les hommes en fonction de leurs rôle, statut, accès aux et contrôle des ressources). Cela peut également contribuer à identifier des opportunités en lien avec le climat et la biodiversité, permettant de réduire les inégalités des genres (à travers, par exemple, le développement de filières basées sur la biodiversité contribuant à l'autonomisation économique des femmes).

6.2.1. Démarche/procédure

Le niveau de détail et de profondeur de l'analyse pourra varier selon les besoins, les instructions données par le MAEE en phase d'identification (voir mandat de formulation) et sera défini en fonction de la disponibilité et la qualité d'études existantes. Il s'avère ainsi nécessaire de s'informer dès le démarrage d'un PIC, programme ou projet, que des analyses Env/CC existent de manière générale (pays) et/ou spécifique (secteur ou zone d'intervention), et de s'en servir dans la conception des nouveaux projets/programmes ou pour l'atteinte des résultats escomptés.

La mission d'analyse Env/CC se déroule soit en amont, soit simultanément à la mission de formulation. Celle-ci doit s'appuyer, dans la mesure du possible, sur les analyses et données existantes collectées auprès des parties prenantes impliquées sur ces sujets, mais peut impliquer la collecte de données additionnelles sur le terrain (dans le cas notamment de l'approche projet et de la mise en place d'une méthodologie participative). L'expert Env/CC travaille en étroite collaboration avec les institutions nationales partenaires et l'équipe de formulation. Il participe ainsi à toutes les réunions de coordination (*briefing, débriefing*, visite au ministère partenaire, etc.). Son rapport est soumis au chef de mission et au ROF LuxDev, qui évaluera la qualité du rapport sur la base des critères mentionnés dans la fiche outil n°2.

Le ROF LuxDev pourra par ailleurs organiser une réunion de débriefing avec l'expert Env/CC et le chef de mission pour discuter des recommandations établies dans le rapport. Le ROF devra s'assurer que les résultats du rapport de l'expert Env/CC ont été utilisés pour alimenter la formulation du projet/programme et que cette thématique est intégrée de manière effective et transversale dans le DTF et les phases suivantes (cf. section 3.1 ou 3.3.1).

Exemple **des lignes directrices thématiques pour le *mainstreaming* de l'Env/CC**, que LuxDev a développées sur la base du **PIC V pour le Laos**. Le document identifie dans une première partie contextuelle les évolutions observées et projetées des paramètres climatiques au Laos, ainsi que les impacts attendus du CC sur les principaux secteurs socioéconomiques du pays. Il décrit ensuite les politiques et priorités nationales en lien avec les thématiques Env/CC, mais également les stratégies d'organisations régionales et d'autres bailleurs et fonds internationaux présents dans le pays. Il définit enfin des lignes directrices et orientations pour garantir la prise en compte de l'Env/CC dans les secteurs prioritaires d'intervention du PIC à travers l'identification de points d'entrées et d'activités spécifiques, ainsi que les modalités de mise en œuvre aux différentes phases du cycle des projets et programmes (outils et procédures ; ressources humaines, techniques et financières).

Outils associés :

- fiche outil n°1 - TdR type pour une analyse Env/CC - Formulation (enjeux, risques et opportunités) - formulation projets / programmes ;
- fiche outil n°2 - Critères d'évaluation de la qualité d'une analyse Env/CC.

6.3. L'examen préalable des impacts environnementaux et sociaux et des risques climatiques

Toute opération de développement comporte des risques potentiels d'impacts négatifs, en particulier de nature environnementale et sociale. Inversement, les activités d'un projet/programme peuvent être négativement affectées par les aléas climatiques et naturels, risquant de compromettre les efforts d'aide au développement et la durabilité des résultats escomptés des interventions.

Dans cette optique, LuxDev entend inscrire ses interventions dans une démarche continue et systématique d'évaluation E&S permettant (i) d'évaluer les potentiels impacts E&S de ses interventions, (ii) proposer des mesures appropriées visant à éviter les impacts négatifs en particulier sur les inégalités de genre, ou lorsqu'ils sont inévitables, à les réduire ou à les compenser, (iii) suivre la mise en œuvre de ces mesures lors de la phase d'exécution des interventions et évaluer à posteriori l'efficacité des mesures proposées, (iv) améliorer la conception, l'exécution et le suivi des interventions (conforme avec le principe « *do no harm* »).

L'évaluation E&S systématique des interventions vise ainsi à assurer leur durabilité environnementale et sociale, contribuer à intégrer les aspects E&S des interventions dans la prise de décision par toutes les parties prenantes, à appuyer les pays bénéficiaires partenaires de la Coopération luxembourgeoise dans la mise en œuvre de leurs réglementations environnementales et sociales et à les engager dans une démarche de progrès et d'amélioration de leurs performances en la matière.

La politique E&S de LuxDev s'aligne sur les standards et normes de performance environnementale et sociale du groupe de la Banque mondiale[6], dans un souci d'harmonisation avec les principaux bailleurs de fonds internationaux, y compris le FVC, ainsi que les standards appliqués par une majorité des PTF.

[6] Les normes de performance de la Banque mondiale sont des références utilisées au plan international pour identifier et gérer les risques environnementaux et sociaux. Les huit NdP couvrent les sujets suivants : 1. Risques et impacts E&S ; 2. Travail et conditions de travail ; 3. Efficacité des ressources et prévention de la pollution ; 4. Santé, sûreté et sécurité de la communauté ; 5. Acquisition de terres et réinstallation involontaire ; 6. Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles ; 7. Peuples indigènes ; 8. Patrimoine culturel.

6.3.1. Démarche/procédure

L'examen préalable (*screening*) des impacts potentiels E&S est effectué de façon systématique pour l'ensemble des projets/programmes le plus en amont possible au stade de la formulation, sauf si jugé non pertinent dans le mandat reçu. Il est à réaliser par l'équipe de formulation du projet à l'aide de la fiche « Outil de screening environnemental, social et des risques climatiques - FOR_13 », avec l'appui éventuel de l'expert Env/CC du siège de LuxDev. Les réglementations environnementales et sociales nationales en vigueur dans le pays bénéficiaire s'appliquent pour toutes les activités (approches projet et programme confondues), tout en veillant à garantir que celles-ci couvrent bien l'ensemble des sauvegardes E&S considérées dans la politique de LuxDev.

En plus du *screening* des potentiels impacts E&S, la fiche-outil dédiée comporte un *screening* des risques climatiques qui permet d'identifier les risques climatiques et naturels auxquels les interventions de LuxDev sont exposées ainsi que les mesures d'adaptation adéquates visant à limiter l'impact négatif de la variabilité et du CC sur les activités des projets/programmes.

La procédure de *screening* permet ainsi de catégoriser un projet/programme à la fois en fonction du niveau de risques et d'impacts E&S et en fonction de son degré d'exposition et de vulnérabilité aux risques climatiques et naturels. Les résultats de cette classification définissent les besoins en termes d'analyses additionnelles à mener au démarrage/lancement du projet/programme pour la gestion des risques E&S et climatiques. En effet, si des impacts E&S négatifs potentiels identifiés ne peuvent pas être suffisamment pris en compte lors de la formulation du projet/programme, la réalisation d'une Étude d'impact E&S (EIES) sera requise. De la même manière, si au cours du *screening* des risques climatiques il a été constaté que les activités du projet sont exposées aux aléas naturels et à la variabilité et au CC et ne sont pas suffisamment résilientes pour s'y adapter, une évaluation approfondie des risques climatiques est obligatoirement à réaliser durant la phase de lancement du projet/programme.

Ainsi, les recommandations issues du *screening* des impacts E&S sont de trois types :

- projet de catégorie A : projet présentant des risques et/ou des impacts E&S négatifs potentiels importants qui sont divers, irréversibles ou sans précédent. Une EIES est réalisée au démarrage du projet/programme ;
- projet de catégorie B : projet présentant des risques et/ou des impacts négatifs limités sur le plan E&S, peu nombreux, généralement spécifiques à un site, largement réversibles et facilement traités par des mesures d'atténuation. Les aspects E&S identifiés sont traités dans l'étude de formulation ;
- projet de catégorie C : projet présentant des risques et/ou des impacts E&S négatifs minimes ou négligeables. Il n'y a pas besoin d'appréciation supplémentaire.

De même, le *screening* des risques climatiques conduit à la classification du projet/programme dans l'une des trois catégories suivantes :

- projet de catégorie A : projet fortement exposé aux risques climatiques et naturels. Une étude approfondie des risques climatiques est réalisée (éventuellement intégrée à l'EIES si une telle étude est également requise) ;
- projet de catégorie B : projet exposé aux risques climatiques et naturels. L'évaluation de la vulnérabilité du projet à ces risques est intégrée et traitée dans l'étude de formulation ;
- projet de catégorie C : projet peu exposé aux risques climatiques et naturels. Il n'y a pas besoin d'appréciation supplémentaire.

Les conclusions du *screening* environnemental, social et climatique (dernière page de la fiche « Outil de screening environnemental, social et des risques climatiques - FOR_13 ») sont signées et annexées au DTF et présentées au comité de formulation. Au cas où la réalisation d'études approfondies (EIES et étude des risques climatiques) serait jugée nécessaire après ce *screening*, les risques et mesures d'atténuation identifiés, notamment au sein d'un PGES, devront faire l'objet d'un suivi rapproché pendant la phase d'exécution du projet par l'équipe en charge de la mise en œuvre.

Fiche « *Screenin*g environnemental et climatique - FOR_13 »
Fiche outil n°3 - TdR pour la conduite d'une EIES

6.4. L'intégration de l'environnement/changement climatique dans le document technique et financier

Les résultats et recommandations issus de l'analyse Env/CC doivent permettre d'alimenter la formulation, être intégrés de manière effective et transversale dans le DTF et transparaître dans la logique d'intervention, notamment au niveau du cadre logique et/ou de la TdC du projet/programme, et des indicateurs de suivi des résultats, effets et impacts. Le niveau de prise en considération des thématiques Env/CC dans les activités du projet/programme permet également de justifier les valeurs/scores attribués aux marqueurs de Rio du CAD/OCDE à la fin de la phase de formulation.

Le ROF vérifie si les recommandations de l'analyse Env/CC sont bien intégrées dans le DTF (à partir des éléments décrits ci-après) et si les valeurs attribuées au marquage CAD sont pertinentes et justifiées au regard des activités envisagées par le projet/programme en lien avec les différentes thématiques de Rio (atténuation, adaptation, biodiversité et désertification). Dans le cas contraire, une justification est jointe au DTF. L'expert Env/CC du siège de LuxDev suit le processus et donne son appui si nécessaire.

6.4.1. L'intégration de l'environnement/changement climatique dans le cadre logique/théorie du changement

Une logique d'intervention (cadre logique ou TdC) intégrant les enjeux Env/CC renforce la responsabilisation à l'égard des résultats en matière de protection de l'environnement, d'atténuation et adaptation du/au CC et améliore la performance et la qualité du projet/programme.

Une TdC agit comme une boussole et fixe les idées sur la manière dont le changement vers l'objectif du programme ou du projet se produira. Le processus pour concevoir la TdC devrait être participatif et basé sur les informations tirées de l'analyse sectorielle, des rapports Enc/CC les plus pertinents. L'objectif est d'identifier les changements à long terme auxquels aspire le programme et définir les résultats et les stratégies qu'on veut utiliser pour atteindre ces changements. La TdC doit être réexaminée régulièrement et ajustée en fonction d'un suivi et d'une évaluation continus.

Lorsque le projet/programme est conçu à partir d'une TdC, l'intégration de l'Env/CC peut être reflétée dans la formulation des différents niveaux et chemins de changement ainsi que des hypothèses qui sous-tendent ceux-ci. Il est indiqué de proposer et de suivre des changements au niveau des comportements, des organisations et des systèmes qui contribuent à la durabilité environnementale. Ces changements peuvent toucher : la maîtrise de l'énergie, la mobilité et les transports, la réduction des déchets, la consommation, le recyclage, les comportements sociaux. Cette intégration devrait pouvoir être reflétée par des appuis à des stratégies et à des actions portées par les acteurs nationaux, responsables de l'intégration de l'Env/CC dans les politiques publiques appuyées.

Pour développer une TdC sensible à l'environnement et au CC, posez-vous les questions suivantes :

- quels changements ou résultats transformateurs d'un point de vue environnemental souhaitez-vous atteindre ? À quoi ressemble un changement positif pour les communautés vulnérables au CC et dépendantes de ressources naturelles, les acteurs économiques créateurs de métiers verts, les gouvernements et services étatiques qui définissent le cadre du développement durable ? Quel impact global à long terme souhaitez-vous constater ? Quels sont ses différents éléments ? À quels niveaux/domaines de changement différents ces changements se produiront-ils ?
- avec qui collaborerez-vous pour réaliser ce changement ? Quelles alliances, collaborations ou relations établirez-vous pour faire progresser ces processus de changement social et environnemental ? Comment le ROF peut-il utiliser son rôle d'intermédiaire afin de garantir que les organisations paysannes qui sont à la base, les défenseurs de la protection de l'environnement, et la recherche et l'éducation dirigent et conçoivent ce travail ? Comment allez-vous engager ces personnes et institutions clés ?
- comment allez-vous réaliser ce changement ? Quels sont les processus de changement social, environnemental et politique qui contribueront à la réalisation de ces changements transformateurs en matière de notre attitude envers l'environnement et le climat et dans quel ordre ces changements se produiront-ils ? Construire une voie causale en travaillant sur les interventions les plus stratégiques et les processus de changement social et/ou environnemental qui apporteront les résultats attendus ;
- identifiez vos hypothèses : quelles sont vos hypothèses sur comment et pourquoi les actions proposées mèneront à ces résultats, et sur les liens entre les résultats ?
- comment allez-vous mesurer les progrès et tirer les leçons de vos interventions ? Vos hypothèses, sont-elles toujours valides ? Avez-vous besoin de modifier ou d'adapter votre stratégie ?

L'analyse Env/CC devra fournir des recommandations sur l'intégration potentielle des thématiques de Rio dans le cadre logique. Cette intégration peut être visible au niveau :

- **de l'objectif global**, comme par exemple, ici en matière d'adaptation : « Contribuer de façon durable, équitable et efficace à la réduction de la pauvreté et à l'adaptation aux changements environnementaux et climatiques dans le développement socioéconomique des communes lagunaires et côtières de trois districts de la province de Thua Thien Hué » (projet VIE/033, projet de développement local adapté au CC) ;
- des **Objectifs spécifiques** (OS) comme par exemple :
  - « Réduire les taux de pauvreté et les pertes et dommages dans les zones les plus vulnérables aux risques climatiques et environnementaux » (projet VIE/033),
  - « Assurer la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement en prenant en compte les changements climatiques » (OS n°5 du projet MLI/021, programme de développement rural et sécurité alimentaire),
  - « Contribuer à assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous les usagers de l'espace rural et semi urbain » (OS du projet NIG/026, programme d'appui au secteur de l'eau et de l'assainissement) ;
- **des résultats**, comme, par exemple :
  - « Amélioration de la protection, de la disponibilité, de la résilience et de l'utilisation des ressources » (résultat n°2 du projet VIE/033),
  - « Les filières agricoles et la zone appuyées sont mieux adaptées au CC » (résultat n°3 du projet MLI/021),
  - « D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée et une utilisation rationnelle des ressources en eau à tous les niveaux tout en réduisant les pollutions et en protégeant les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs » (résultat n°3 du projet NIG/026).

Ces liens de causalité se basent sur des hypothèses, qui s'intègrent dans le cadre logique. Les hypothèses concernent des conditions préalables nécessaires pour la réussite (du résultat, de l'objectif) et qui ne sont pas sous le contrôle du projet/programme. Elles sont formulées à travers des conditions positives, comme, par exemple « le cadre mondial pour la biodiversité post-2020 est adopté par la conférence des parties à la CDB ». Cette condition permettrait par exemple de travailler avec les gouvernements à la mise à jour de leurs stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité. Les hypothèses se distinguent des risques, ces derniers ayant un impact potentiellement négatif sur le projet. Bien que l'on doive en tenir compte, ils se trouvent hors du contrôle du projet/programme, comme la lenteur et la complexité de l'adoption d'un accord multilatéral ou des lois nationaux, pour rester dans l'exemple mentionné ci-dessus. Il serait également pertinent d'inclure dans le cadre logique les risques qui ont été identifiés sur base d'une analyse Env/CC et de définir des mesures d'atténuation correspondantes.

6.4.2. Les indicateurs d'impacts et d'effets en lien avec l'environnement/changement climatique

L'analyse Env/CC devra également émettre des recommandations relatives aux indicateurs à intégrer à la matrice de suivi-évaluation du projet/programme pour assurer la mesure de la performance de celui-ci en matière environnementale et climatique. Chaque objectif général, OS et résultat est accompagné d'indicateurs, formulés de manière SMART et objectivement vérifiable, qui ensemble forment une chaîne de résultats qui s'inscrivent dans une logique d'intervention propre au projet.

Les scores des marqueurs Rio du projet/programme (cf. infra marquage CAD) et la formulation des objectifs et résultats guideront le choix des indicateurs d'impacts et d'effets sensibles à l'Env/CC. En effet, il est difficile de concevoir, par exemple, qu'un objectif significatif pour la conservation de la biodiversité ne soit assorti d'aucun indicateur en lien avec cette thématique.

L'ensemble des indicateurs d'effets et impacts sensibles à l'Env/CC sont assortis d'une valeur de référence et de cibles intermédiaire et finale, intégrés dans la matrice de suivi-évaluation du projet/programme et le cadre de suivi de la performance, afin de mesurer d'une manière objectivement vérifiable et à échéances régulières au cours de la mise en œuvre du projet/programme les progrès réalisés et les bénéfices engrangés dans ce domaine.

Dans un contexte d'exécution nationale (approche programme), le système de suivi et les indicateurs de la contrepartie sont souvent considérés. Néanmoins, il convient de se poser la question de la pertinence de l'indicateur pour la mesure du résultat souhaité. En cas de doute, un appui spécifique à la contrepartie pour l'amélioration de son système de collecte des données et de mise en place d'indicateurs SMART devrait être envisagé. En effet, le risque est de se retrouver au moment de l'évaluation avec des indicateurs qui ne peuvent pas être renseignés dans la pratique, et donc des résultats qui ne peuvent pas être mesurés.

Pour appuyer l'équipe en charge de la formulation dans la définition d'indicateurs SMART, la fiche outil n°4 donne des exemples d'indicateurs d'effet et d'impact pour quelques secteurs clés de la Coopération luxembourgeoise. Ces indicateurs peuvent être mobilisés en fonction des scores Rio attribués au projet/programme.

Fiche outil n°4 - Indicateurs d'impacts et d'effets en lien avec l'Env/CC

6.4.3. Les marqueurs de Rio et aide à l'environnement[7]

En absence d'instruction claire dans le mandat de formulation et/ou les TdR, le chef de mission de formulation propose un score 0, 1 ou 2 aux marqueurs CAD/OCDE de Rio pour le projet/programme à la fin de la mission de formulation. Le score du marqueur se définit en fonction des ambitions qui ont été définies, des instructions du MAEE lors de la phase d'identification et des résultats et recommandations issus de l'analyse Env/CC, effectivement intégrés dans le DTF. Les scores proposés et dûment justifiés des marqueurs Rio sont revus lors du comité de formulation et validés par les équipes du MAEE au cours de l'instruction/approbation du projet/programme. Une fois attribués et entérinés, ces scores ne peuvent être modifiés ensuite au cours de la mise en œuvre des projets et programmes.

Il est effectivement demandé aux membres du CAD d'indiquer si les projets/programmes d'aide au développement financés ont des objectifs orientés vers une ou plusieurs thématiques[8] des conventions environnementales de Rio[9] à travers un système de notation à trois valeurs (cf. tableau ci-dessous). Le CAD identifie ainsi cinq marqueurs environnementaux, qui englobent le marqueur global d'« aide à l'environnement » et les quatre marqueurs de Rio qui sont (i) l'atténuation du CC, (ii) l'adaptation au CC, (iii) la conservation de la biodiversité, (iv) la lutte contre la désertification.

Marqueur	Définition
Non orienté vers l'objectif (Valeur 0)	Le score « 0 » signifie que l'activité a été examinée mais qu'elle ne cible pas l'objectif (p. ex. d'atténuation du CC, d'adaptation à celui-ci, de conservation de la biodiversité, de lutte contre la désertification) de manière significative. À noter que pour les activités qui n'ont pas été évaluées, le champ du marqueur doit être laissé vide. Cela permet d'éviter toute confusion entre les activités qui ne ciblent pas l'objectif (score = « 0 ») et les activités pour lesquelles la réponse n'est pas connue (score = « nul »). Cette distinction importante a des implications pour les présentations statistiques des données des marqueurs de Rio.
Objectif significatif (Valeur 1)	Une activité peut être qualifiée de significative lorsque l'objectif est explicitement mentionné, mais qu'il n'est pas le moteur ou la motivation fondamentale de l'activité. Au contraire, l'activité a d'autres objectifs principaux mais elle a été formulée ou ajustée pour aider à répondre aux préoccupations climatiques et environnementales pertinentes.
Objectif principal (Valeur 2)	Une activité peut être considérée comme principale lorsque l'objectif est explicitement déclaré comme fondamental dans la conception ou la motivation de l'activité. La promotion de l'objectif est donc mentionnée dans la documentation de l'activité comme l'une des principales raisons de l'entreprendre.

[7] Voir guide « Règles d'application du marquage CAD/OCDE - FOR_36 » du MQ.
[8] Un même projet/programme peut en effet viser des objectifs multiples et se qualifier pour plusieurs marqueurs de Rio.
[9] À savoir la CCNUCC ; la CDB ; la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification.

Pour justifier un marqueur en tant qu'objectif significatif ou principal, les éléments suivants doivent être combinés dans la documentation du projet :

- contexte et justification de l'intervention : la thématique environnementale et/ou climatique est évoquée comme un enjeu pertinent pour l'intervention dans les informations contextuelles (en général la section consacrée à l'analyse du contexte dans le DTF) ;
- objectifs : une intention explicite de traiter la thématique en question est exprimée, de préférence au niveau de l'objectif global, du ou des OS ou des résultats attendus ;
- activités : le projet ou programme inclut des activités qui répondent clairement aux enjeux identifiés en rapport avec la thématique considérée. L'existence d'indicateurs pertinents pour la thématique dans le cadre logique contribue également à justifier la qualification d'objectif important ou principal.

Les critères minimums requis pour justifier le score attribué à chacun des marqueurs de Rio sont définis plus précisément dans le guide « Règles d'application du marquage CAD/OCDE - FOR_36 » (sur le MQ). Ce guide fournit également des exemples d'activités qualifiantes en fonction des secteurs d'intervention prioritaires de la Coopération luxembourgeoise.

Guide « Règles d'application du marquage CAD/OCDE - FOR_36 »

7. EXÉCUTION ET SUIVI

Points d'entrée		Actions et outils clés	Modalités de mise en œuvre
Formation continue et sensibilisation		• proposer des formations sur l'Env/CC, sensibles au genre, et adaptées aux besoins des collaborateurs et partenaires.	• instituts et organisations locales ; • appui des experts LuxDev Env/CC et genre.
		• ressources et données disponibles, et formations accessibles en ligne (section 5).	
Diagnostic des capacités des partenaires		• analyser les capacités des partenaires nationaux et les dispositifs et systèmes de gestion Env/CC en place ; • définir des activités d'appui et/ou de renforcement des capacités.	• assistant technique / CTP ; • appui de l'expert LuxDev Env/CC ou mobilisation d'experts externes ; • approche programme.
		• fiche outil sur les critères à considérer pour le diagnostic des capacités sur les aspects Env/CC.	
Procédures d'acquisition		• infrastructures/équipements sobres en énergie, matériaux, émissions, ressources, faibles en coûts de fonctionnement et de maintenance.	• assistant technique / CTP ; • approche projet.
		• guide « Acquisition de constructions durables - ACQ_49 » ; • guide « Cahier général de recommandations environnementales - ACQ_45 ».	
Système de suivi et le rapportage		• mettre à jour en temps réel la matrice de suivi-évaluation (au moins deux fois par an) ; • suivre la mise en œuvre des mesures de gestion des risques E&S (du PGES), le cas échéant ; • élaborer le rapport d'avancement axé sur les résultats consacrant une partie aux thèmes transversaux et Env/CC.	• assistant technique / CTP ou contrepartie nationale ; • appui expert Env/CC et expert S&E LuxDev ou mobilisation d'experts externes.
		• rédiger les rapports externes.	• expert Env/CC.
Les missions ad hoc		• effectuer des missions d'appui-conseil et émettre des recommandations.	• expert Env/CC.

7.1. Sensibilisation, formation continue et renforcement des capacités

Le management de LuxDev saisira toute occasion pour demander à l'expert Env/CC du siège de présenter les procédures et outils à disposition pour l'application de la stratégie Env/CC au sein de LuxDev (présentés dans ce guide) lors des réunions du personnel, des rencontres avec les représentants, des entretiens avec les « pairs ». Ainsi le personnel au siège et les assistances techniques sur le terrain (dont les CTP) seront familiarisés avec le sujet. L'expert Env/CC assure leur initiation et organise des renforcements de capacités en cas de besoin (et intérêt). Le suivi de l'intégration de la dimension Env/CC lors de la mise en œuvre des projets/programmes est la responsabilité des assistants techniques et des CTP et géré de préférence par un expert Env/CC faisant partie du staff du projet/programme.

À défaut d'un expert Env/CC, la personne en charge du suivi du projet/programme devra être formée à la thématique. Cette formation/sensibilisation pourra être réalisée par des instituts (académiques, recherche, etc.) ou organisations (associations, Organisations non gouvernementales (ONG), etc.) locaux partenaires spécialisés sur ces questions. L'expert Env/CC du siège de LuxDev agira en tant que ressource d'appui et fournira des conseils et des orientations si nécessaire. Le recours à un *roster* d'experts externes, à mobiliser et contractualiser selon les besoins de terrain identifiés pour appuyer l'expert LuxDev et/ou les équipes de mise en œuvre des projets/programmes pourra également être considéré.

Pour assurer le plein accompagnement des équipes, les collaborateurs participeront à une formation Env/CC sensible au genre au démarrage du projet/programme, à adapter à leurs besoins (assistance technique, équipes de support).

La formation qu'ils reçoivent se compose au minimum d'un des éléments suivants :

- une formation de base en ligne sur les sujets Env/CC, avec une sensibilité genre (cf. section 4) ;
- une initiation en matière d'Env/CC, sensible au genre, lors de leur passage à LuxDev en préparation de leur mission, le cas échéant, ou lors d'une mission de l'expert Env/CC sur le terrain ;
- une réunion bilatérale avec l'expert Env/CC pour clarifier les éléments et attentes en matière de suivi Env/CC, notamment pour des projets qui ont des marqueurs CAD Rio 2.

7.2. Diagnostic des capacités des partenaires de mise en œuvre

Dans le cas d'une modalité d'exécution déléguée à une contrepartie nationale (ainsi que les partenaires non-publics), un effort de renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre, conçu de manière stratégique, doit être prévu et appliqué, notamment pour les projets/programmes qui ont des marqueurs CAD Rio 2. Un diagnostic rapide des capacités des partenaires en matière de gestion Env/CC pourra être réalisé au préalable au cours de la phase de démarrage du projet/programme par le staff interne ou externalisé à des consultants. Ce diagnostic, mené à l'aide de la fiche outil n°5, pourra porter à la fois sur les capacités individuelles, fonctionnelles et organisationnelles (procédures, dispositifs et processus mis en place au sein de l'organisation en matière de gestion environnementale, p.ex. politique de maîtrise des risques E&S, de passation des marchés et d'acquisitions, etc.), voire institutionnelles et systémiques (réglementations environnementales, stratégies en lien avec l'Env/CC, etc.).

Sur la base de l'évaluation des besoins en matière d'intégration de l'Env/CC dans les dispositifs et systèmes nationaux, il conviendra de prévoir un plan de renforcement des capacités adaptés. Les résultats de ce diagnostic pourront ainsi permettre de promouvoir et/ou renforcer la responsabilité sociétale des organisations partenaires et des contreparties et de les engager dans une démarche continue d'amélioration de leurs pratiques, dispositifs et systèmes nationaux de gestion environnementale. Cela peut contribuer par la même occasion à ouvrir la voie à un impact plus holistique et durable des interventions de LuxDev.

Section 4 - Ressources et données disponibles, et formations accessibles en ligne

Fiche outil n°5 - Critères d'analyse des performances Env/CC d'une institution partenaire

7.3. Procédures d'acquisition (approche projet)

En application de la stratégie Env/CC du MAEE, ainsi que l'approche qualité de LuxDev, l'Agence a conçu un Dossier d'appel d'offre (DAO) qui tient davantage compte de l'Env/CC. Cette initiative concerne des appels d'offre de services de conception et d'exécution de travaux. Il comprend des recommandations particulières liées à la protection de l'environnement et au CC. Dans les cas où ces DAO verts sont utilisés, le contrat est attribué à l'offre qui est conforme non seulement sur le plan administratif et technique, mais également aux critères environnementaux stipulés dans le DAO.

Guide « Cahier général de recommandations environnementales - ACQ_45 »
Guide « Acquisition de constructions durables - ACQ_49 »

7.4. Système de suivi et rapportage

Le suivi est défini comme un « processus continu de collecte systématique d'informations, selon des indicateurs choisis, pour fournir aux gestionnaires et aux parties prenantes d'une action de développement en cours, des éléments sur les progrès réalisés, les objectifs atteints et l'utilisation des fonds alloués »[10].

La stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise souligne que « le suivi régulier de la mise en œuvre des projets et programmes sera renforcé. Dans un contexte de développement en évolution constante, un suivi régulier améliore globalement les résultats atteints par l'identification de difficultés en temps réel, facilitant ainsi les rectifications en cours de route. Une telle capacité d'adaptation accrue garantit que les actions de développement continueront de produire les résultats escomptés, et de « ne laisser personne pour compte » »[11].

Les représentants, les CTP, les assistants techniques, l'expert Env/CC, ainsi que le management de LuxDev, tous redevables pour les engagements pris, établiront différents « états d'avancement » sur base des processus décrits dans le guide technique pour la formulation, la gestion et le monitoring axés sur les résultats. Ainsi, le suivi de la performance Env/CC des projets/programmes est réalisé à partir des éléments cités ci-dessous qui s'inscrivent dans le processus habituel de suivi de l'Agence.

7.4.1. Le rapportage interne

a. La matrice de suivi-évaluation

La matrice de suivi-évaluation est établie par l'équipe de formulation en phase de formulation, et au plus tard revue et adaptée par l'équipe de projet/programme au cours de la phase de lancement. En fonction des scores attribués aux marqueurs CAD Rio du projet/programme, celle-ci intègre des indicateurs de résultats, effets et impacts adaptés aux objectifs fixés sur une ou plusieurs thématiques de Rio (cf. fiche outil n°3), afin de mesurer le niveau de progrès réalisé vers l'atteinte de ces objectifs par rapport aux valeurs cibles souhaitées. La matrice de suivi-évaluation comprend également les valeurs de base des indicateurs.

Elle fait l'objet d'un suivi constant par la personne en charge du suivi, et de préférence les résultats en matière d'Env/CC font l'objet d'un suivi particulier par l'expert Env/CC faisant partie du staff du programme. Idéalement, elle est mise à jour en temps réel, selon la fréquence de collecte établie des divers indicateurs qui la composent, ou deux fois par an au minimum, et débouche sur une analyse dont les constats viennent alimenter les rapports d'avancement et la gestion des risques au cours de la mise en œuvre.

b. Le rapport d'avancement

Le rapport d'avancement est un rapport annuel élaboré par l'équipe de projet avec appui du ROF et axé sur les résultats, qui a également la particularité d'être partagé avec la contrepartie. Cependant, si le projet/programme est dans une phase ne permettant pas de fournir de telles informations (lors de la phase de lancement, ou si le dispositif de suivi n'est pas encore suffisamment mature), le rapport se concentrera sur les principales activités mises en œuvre (rapportage sur les extrants).

[10] Selon le glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats, CAD/OCDE.
[11] https://cooperation.gouvernement.lu/dam-assets/politique-cooperation-action-humanitaire/documents-de-reference

Une partie de ce rapport est consacrée aux thématiques transversales, dont l'Env/CC. Étant donné la volonté de l'Agence de concentrer le rapportage sur l'essentiel et d'éviter de se disperser dans un narratif fastidieux, il convient de décrire les progrès accomplis par rapports aux résultats escomptés et aux indicateurs fixés pour en mesurer l'atteinte. Le rapportage annuel est également l'occasion de relever les éventuelles difficultés rencontrées en lien avec l'intégration des thématiques Env/CC, les défis et risques additionnels identifiés en cours de mise en œuvre et les premiers enseignements tirés ou leçons apprises, utiles pour alimenter les efforts de capitalisation.

Le rapportage sur les indicateurs Env/CC peut également faire l'objet d'une présentation et d'un point de discussion avec les contreparties et partenaires nationaux à l'agenda des comités de pilotage annuels des projets/programmes, afin de démontrer l'importance accordée à cette thématique, de mobiliser de façon continue les parties prenantes, de réévaluer et ajuster si besoin les actions à mettre en œuvre et éventuellement de rehausser le niveau d'effort dans ce domaine.

Le cas échéant, le rapport d'avancement annuel intègre également le suivi de la mise en œuvre effective des mesures de gestion et d'atténuation des risques E&S et climatiques identifiés lors du *screening* E&S préalable réalisé au stade de la formulation du projet/programme. La mise en place d'un système de gestion environnementale et sociale concerne surtout les projets classés A (risques élevés) mais des mesures spécifiques peuvent également être définies pour les projets catégorisés B (risques modérés).

7.4.2. Le rapportage externe

L'expert Env/CC du siège de LuxDev est responsable de la rédaction de plusieurs rapports pour répondre aux exigences de redevabilité auprès de différentes institutions, notamment l'UE, les Nations unies, l'OCDE, ou le FVC. LuxDev n'est pas en tant que tel redevable, mais elle livre ses services et contributions au détenteur d'obligations, à savoir le MAEE, qui est censé rapporter par rapport au suivi des ODD et aux marqueurs CAD/OCDE de Rio (nombre de projets ayant une valeur 0, 1 ou 2 et justification des notations 0), ou encore le MECDD qui est censé rapporter auprès de la CCNUCC par rapport à l'utilisation de la finance climatique internationale.

7.5. Les missions ad hoc

À la demande des ROF LuxDev sur des besoins spécifiques, l'expert Env/CC effectuera des missions d'appui-conseil, à la suite de quoi des recommandations seront émises à travers le rapport de mission. Le responsable de mise en œuvre et le responsable du suivi des recommandations figureront également dans le rapport de mission, ainsi que les différentes échéances à respecter.

8. ÉVALUATION ET CAPITALISATION

Points d'entrée		Actions et outils clés	Modalités de mise en œuvre
Évaluations à mi-parcours et finales		• intégrer des questions évaluatives liées à l'Env/CC et au genre dans les TdR des évaluations intermédiaires et finales.	• desks pays ; • département gestion des connaissances & évaluations ; • appui expert Env/CC LuxDev.
		• fiche outil avec les questions directrices pour l'intégration de l'Env/CC et genre dans les évaluations.	
Capitalisation		• effectuer une analyse transversale des rapports et synthétiser les éléments clés à destination du terrain ; • identifier un sujet de capitalisation sur l'Env/CC et élaborer une note de capitalisation ; • collecter les pratiques prometteuses issues des projets/programmes et faciliter la dissémination.	• département gestion des connaissances & évaluations ; • expert Env/CC LuxDev.

8.1. Évaluation à mi-parcours et finale

L'évaluation est une « appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en cours ou terminé, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats. Le but est de déterminer la pertinence et l'accomplissement des objectifs, l'efficience en matière de développement, l'efficacité, l'impact et la durabilité. Une évaluation devrait fournir des informations crédibles et utiles permettant d'intégrer les leçons de l'expérience dans le processus de décision des bénéficiaires et des bailleurs de fonds »[12].

La politique d'évaluation interne de LuxDev souligne que les thématiques transversales, y compris l'Env/CC, sont analysées dans toutes les évaluations et systématiquement évaluées en profondeur pour les projets/programmes où le marquage CAD définit une ou plusieurs des thématiques de Rio comme objectif « principal » (marqueur 2) ou « significatif » (marqueur 1).

L'intégration de questions liées à l'Env/CC dans les TdR des évaluations permettra de déterminer dans quelle mesure un projet/programme a contribué à la protection de l'environnement et à la lutte contre le CC dans un secteur donné. Les évaluations à mi-parcours permettront plus particulièrement d'émettre des recommandations « en cours de route » pour améliorer la prise en compte des thématiques Env/CC si cela n'a pas été suffisamment le cas. Les évaluations finales veilleront à relever les principaux enseignements et leçons apprises et à émettre des recommandations générales en matière d'intégration de l'Env/CC, dans la perspective de la conception et mise en œuvre de futurs projets similaires.

Les TdR des évaluations et les rapports provisoires sont systématiquement partagés avec l'expert Env/CC en vue d'une lecture critique. La fiche outil n°4 fournit les éléments liés à l'Env/CC à prendre en compte lors de l'établissement des TdR pour une mission d'évaluation.

Fiche outil n°6 - Intégration de l'Env/CC dans les TdR pour les évaluations

8.2. Capitalisation

L'expert Env/CC du siège de LuxDev effectuera une analyse transversale des rapports d'avancement, des rapports de clôture et des rapports d'évaluation, en synthétisera les éléments clés en matière d'Env/CC à destination du terrain, selon le principe de boucle de rétroaction *(feedback loop)*.

L'expert Env/CC évaluera, en collaboration avec le terrain, s'il y a un sujet potentiel de capitalisation en lien avec les thématiques Env/CC et appuiera l'élaboration d'une note de capitalisation (cf. Guidance spécifique pour la capitalisation). De même, lorsque l'équipe de mise en œuvre d'un projet/programme en particulier décide d'élaborer un document de capitalisation sur l'Env/CC, l'expert Env/CC du siège de LuxDev sera inclus dans le processus.

Ces exemples pratiques et expériences proviendraient principalement de sources internes à LuxDev mais pourraient également être comparés à des sources externes dans un objectif de comparaison qualitative (*benchmarking*).

9. QUELS OUTILS POUR QUELLE PHASE DU CYCLE DE PROJET

Tout au long du cycle de projet, les outils mentionnés tout au long du guide ont pour objectif d'harmoniser et de renforcer nos interventions au niveau de l'intégration de l'Env/CC. Ils peuvent être utilisés tels quels, mais aussi adaptés au contexte, partagés avec les contreparties, et même utilisés durant d'autres phases du cycle projet que celle à laquelle ils sont principalement reliés. La matrice en annexe 1 présente ces outils et l'étape ou les étapes du cycle de projet à laquelle ils sont associés.

[12] Selon le glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats, CAD/OCDE.

LISTE DES FICHES OUTILS DU GUIDE OPÉRATIONNEL DE L'INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT/CHANGEMENT CLIMATIQUE

Fiche outil n°1	TdR type pour une analyse Env/CC - Formulation
Fiche outil n°2	Critères d'évaluation de la qualité d'une analyse Env/CC
Fiche outil n°3	TdR pour la conduite d'une EIES
Fiche outil n°4	Indicateurs d'impact et d'effet en lien avec l'Env/CC
Fiche outil n°5	Critères d'analyse des performances Env/CC d'une institution partenaire
Fiche outil n°6	Intégration de l'Env/CC dans les TdR pour les évaluations
Fiche outil n°7	TdR pour profil pays pour les questions Env/CC

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1	Matrice des outils
ANNEXE 2	Ressources

1. Quand utiliser cet outil ?

Cet outil, à utiliser en phase de formulation, définit les éléments à intégrer de façon systématique dans l'étude de formulation pour assurer le *mainstreaming* des thématiques Env/CC dans les projets / programmes, y compris ceux ne présentant pas a priori de lien spécifique avec l'Env/CC.

2. Présentation

L'analyse Env/CC peut être menée soit au niveau d'un programme sectoriel (analyse globale ou sectorielle d'un PIC) ou d'un projet spécifique (de la zone géographique d'intervention et/ou du secteur concerné), afin d'identifier les enjeux, défis et opportunités en lien avec l'Env/CC, et les potentiels écobénéfices générés par le projet/programme sur la biodiversité, le climat et les ressources naturelles, dans l'optique d'augmenter la qualité et la durabilité de l'impact de l'intervention.

3. Utilisation

Contenu de l'analyse et tâches spécifiques :

- identification des enjeux, impacts et risques (notamment sur les secteurs considérés et/ou la zone géographique d'intervention) causés par la dégradation des ressources naturelles et le CC, en portant une attention particulière à la dimension genre. Cela comprend notamment :
  - les facteurs de pressions d'origine anthropique contribuant à la dégradation des ressources naturelles/biodiversité et les services écosystémiques associés,
  - les impacts potentiels du CC sur les systèmes humains et naturels, à partir des CC déjà observés et des projections attendues dans le pays/la zone ;
- identification des politiques et stratégies nationales/locales/sectorielles en lien avec les thématiques Env/CC, notamment la CDN et le PNA, si existants. Cartographie des acteurs et parties prenantes impliqués et évaluation rapide des capacités nationales/locales pour faire face aux défis Env/CC. Recensement également des projets et initiatives menés par d'autres PTF dans le même secteur/la même zone d'intervention en lien avec la thématique Env/CC, afin d'assurer la synergie et complémentarité des actions. Si pertinent, revoir et synthétiser les constats et recommandations du rapport d'avancement, de la revue à mi-parcours ou de l'évaluation finale sur la thématique transversale Env/CC ;
- identification des opportunités d'intégration des thématiques Env/CC au sein du projet/programme et évaluation des écobénéfices potentiels sur la biodiversité et le climat :
  - potentiel du projet/programme en termes de réduction des émissions de GES/stockage du carbone,
  - potentiel de contribution à la résilience des populations bénéficiaires à travers l'amélioration de la gestion des risques et des conditions de vie (diversification des sources de revenus issus des ressources naturelles menacées par les impacts du CC par exemple),
  - potentiel de réduction de l'empreinte environnementale/écologique des infrastructures ou équipements prévus par le projet/programme (en termes de choix des matériaux, consommation des ressources, sources d'approvisionnement, etc.),
  - potentiel de contribution à l'économie circulaire et verte, avec notamment la formation aux métiers y relatifs, les modes de consommation et de production durables ainsi que l'appui à la transition énergétique,
  - potentiel en termes d'effets d'entrainement/de levier sur d'autres secteurs ou à une échelle plus large que la zone d'intervention du projet/programme ;
- recommandation pour l'intégration dans le DTF, notamment au niveau du cadre logique et/ou de la TdC (objectifs global et spécifiques et résultats attendus), du système de suivi-évaluation à travers la définition d'indicateurs Env/CC appropriés c.-à-d. objectivement vérifiables, de proposition de notations / scores des différents marqueurs CAD de RIO.

4. Méthodologie

L'analyse sera basée sur la collecte et la revue des données - sexo-spécifiques selon la thématique, informations et études existantes à partir de la documentation disponible et de la consultation des principales parties prenantes nationales impliquées dans le suivi des thématiques Env/CC.

Dans le cadre d'une approche projet, en fonction du calendrier et du budget disponible, l'expert Env/CC pourra être potentiellement amené à effectuer une collecte de données additionnelles sur le terrain, dans le cas où les données disponibles s'avèrent insuffisantes. La méthodologie privilégiera la mise en place d'une approche participative et inclusive, avec une attention spécifique portée aux femmes et aux jeunes (ateliers de consultation). Cette approche permettra notamment de recenser les perceptions locales des risques et impacts environnementaux et climatiques, les savoirs-faires locaux et mesures d'adaptation et atténuation des risques déjà mis en œuvre par les populations, et de contribuer à l'identification et la priorisation de mesures additionnelles et localement appropriées/acceptées.

5. Livrables attendus

L'expert devra produire un rapport initial clarifiant la méthodologie et le calendrier, en tenant compte du processus de formulation du projet/programme mené en parallèle.

Un rapport provisoire comprenant les différents éléments de l'analyse Env/CC mentionnés plus haut c.-à-d. i) analyse des enjeux, impacts, risques Env/CC, ii) analyse du cadre politique, réglementaire et institutionnel national, des capacités des parties prenantes impliquées sur ces thématiques, iii) analyse des opportunités et des potentiels écobénéfices positifs du projet/programme en matière de préservation de la biodiversité et d'atténuation et d'adaptation au CC, iv) conclusions et recommandations pour une meilleure prise en compte des enjeux biodiversité et climat dans la conception du projet/programme) sera remis et présenté au chef de mission de la formulation et au représentant LuxDev dans le pays (*desk* pays). L'expert tiendra compte des commentaires reçus pour préparer une version finale du rapport.

6. Profil/expertise

- formation spécifique en environnement et/ou CC et développement ;
- minimum cinq ans d'expérience dans la réalisation d'études dans le domaine de l'environnement et/ou CC (notamment en matière d'impacts sur l'environnement et de vulnérabilité au CC) ;
- expérience professionnelle dans la Coopération au développement ;
- expérience professionnelle au [pays partenaire ou région] et bonne connaissance de son contexte socio-économique ;
- expérience de travail confirmée en approches participatives ;
- capacité avérée pour travailler en équipe ;
- parfaite maîtrise de [langue].

1. Quand utiliser cet outil ?

Cet outil est utilisé lors de la phase de la formulation, après réception de l'analyse Env/CC.

2. Présentation

La qualité du rapport de la mission d'analyse Env/CC sera évaluée par le responsable de la formulation (ou par le représentant résident si le responsable de la formulation a effectué lui-même l'analyse Env/CC, en cas d'absence d'une expertise recrutée à cette fin dans l'équipe de formulation) sur base d'un certain nombre de critères définis dans le tableau ci-dessous, qui permettent d'estimer dans quelle mesure les éléments demandés sont intégrés dans l'analyse.

3. Utilisation

Comment sont intégrés les éléments suivants dans l'analyse ?	--	-	+	++
Le cadre législatif et réglementaire en matière d'Env/CC à différents niveaux international, régional et national, local (si pertinent).				
Le cadre politique au niveau national et local (si pertinent) existence et contenu des politiques nationales climat et environnement, CDN, PNA, stratégies d'intégration Env/CC au niveau du secteur concerné ou du plan de développement local (si pertinent).				
Le cadre institutionnel, identifiant les institutions et administrations responsables des questions Env/CC au niveau national et local (si pertinent).				
Les enjeux, risques et impacts potentiels des changements climatiques (observés et projetés) et/ou de la dégradation des ressources naturelles sur le secteur et/ou la zone géographique concernés par l'intervention.				
Les vulnérabilités différentiées entre hommes et femmes face aux impacts du CC et de la dégradation des ressources naturelles dans le secteur et/ou zone géographique concernés.				
Les acteurs impliqués sur cette thématique (y compris de la société civile) et leur rôle dans le secteur et/ou la zone concernés et évaluation rapide de leurs capacités à être partenaires dans le projet/programme.				
Les projets et initiatives menés par d'autres PTF dans le secteur et/ou la zone d'intervention concernés en lien avec la thématique Env/CC.				
Les constats et recommandations des rapports d'avancement, de la revue à mi-parcours ou de l'évaluation finale du projet/programme précédent sur la thématique transversale Env/CC (si pertinent).				
Les opportunités d'intégration des thématiques Env/CC au sein du projet/programme et l'évaluation des écobénéfices potentiels sur la biodiversité et le climat (contribution à la réduction des émissions de GES, au renforcement de la résilience des populations bénéficiaires, à l'économie circulaire, etc.).				
Recommandations pour l'intégration de l'Env/CC dans le cadre logique (y compris au niveau des indicateurs et du système de suivi).				
Recommandations sur le score des marqueurs de Rio et d'aide à environnement.				
Recommandations d'ordre général pour une intégration optimale de la question de l'Env/CC dans le projet/programme (en termes de montage institutionnel, de partenariats potentiels, de renforcement des capacités des entités partenaires, d'outils de financement ou mesures incitatives, etc.).				

Ces TdR comprennent quelques conseils pour la rédaction du cahier des charges pour la réalisation d'une EIES dans le cas d'un projet de catégorie A[13].

1. Contexte de l'EIES

Décrivez pourquoi une EIES est nécessaire. Faites référence aux résultats du *screening* des impacts E&S et risques climatiques.

2. Objectifs de l'EIES

L'objectif de ce travail est de réaliser une EIES, intégrant la définition d'un PGES, alignée sur les standards et normes de performance environnementale et sociale du groupe de la BM pour le projet XXX, en conformité avec la politique E&S de LuxDev.

3. Contenu et résultats attendus

Les résultats du *screening* seront le point de départ de l'équipe de consultants chargée de l'EIES, afin de cadrer les impacts et risques particuliers identifiés comme importants au cours du *screening* devant faire l'objet d'une analyse approfondie.

L'EIES devra comporter les éléments suivants :

- description du projet et activités prévues (et de ses potentielles alternatives, en termes de localisation ou d'activités par exemple) ;
- description du cadre législatif, réglementaire, institutionnel et politique applicable au projet et en matière E&S ;
- identification des principales parties prenantes concernées à engager dans le processus d'EIES afin de relever leurs préoccupations et leurs valeurs en rapport avec le projet concerné. Une attention particulière devra être accordée aux groupes de parties prenantes traditionnellement moins représentés comme les femmes, les peuples autochtones et les minorités ;
- description des principaux aspects de l'environnement dans la zone du projet et des interactions clés entre le projet et l'environnement. La situation environnementale de référence détaille notamment :
  - l'environnement physique (comprenant la variabilité du climat et le CC, la qualité de l'air, les ressources hydriques, la qualité des sols, la géomorphologie et le risque de catastrophes naturelles),
  - l'environnement biologique (y compris la biodiversité et les ressources biologiques d'importance culturelle, sociale et économique),
  - l'environnement socioéconomique (notamment les aspects qui dépendent de l'état de l'environnement, les aspects pouvant produire des incidences environnementales et les conditions socioéconomiques qui pourraient être affectées par le projet) ;
- identification et évaluation des impacts E&S négatifs susceptibles d'être générés par le projet et ses alternatives aux différentes phases (construction et fonctionnement). Les incidences notables potentielles (directes et indirectes) doivent être identifiées en utilisant la méthodologie proposée dans le rapport de cadrage (cf. livrables attendus plus bas). Les incidences doivent être décrites selon leur nature et leurs caractéristiques (par exemple directes ou indirectes, temporaires ou permanentes, positives ou négatives, de magnitude plus ou moins élevée, réversibles ou pas, etc.). Selon le cas, les impacts sur les populations doivent être ventilés par sexe, âge et autres critères sociaux pertinents ;
- formulation de recommandations et de propositions pour renforcer les incidences positives et éviter, réduire ou compenser les effets indésirables pour chaque impact identifié comme important. Ces mesures d'atténuation sont approfondies dans le PGES et doivent être techniquement faisables, économiquement justifiées et socialement acceptables.

[13] Ces TdR succincts peuvent être complétés par les TdR types pour une EIE, plus détaillés et annexés aux lignes directrices n°6 de la Commission européenne sur l'intégration de l'environnement et du CC dans la coopération internationale de l'UE (annexe 6).

Le PGES identifie ainsi les actions nécessaires à la mise en œuvre des recommandations de l'EIES, y compris le suivi environnemental requis lors de la phase de mise en œuvre du projet. Celui-ci doit traduire les recommandations sous forme d'un plan opérationnel portant sur les différentes phases du projet (construction, fonctionnement). Le PGES doit intégrer les modalités d'exécution et un cadre de suivi de mise en œuvre des mesures définies, précisant les dispositions institutionnelles (rôles et responsabilités des parties prenantes impliquées), le budget et le calendrier de mise en œuvre.

4. Méthodologie

La réalisation de l'EIES des basera à la fois sur la revue de documentation - notamment les documents disponibles du projet, la revue de la littérature environnementale et socioéconomique pertinente et du cadre politique, réglementaire et législatif relatif à l'environnement - et la consultation des parties prenantes, supposant un travail d'enquête de terrain.

5. Livrables

- rapport de cadrage incluant un plan de travail et l'approche méthodologique détaillés, incluant le plan d'engagement des parties prenantes à consulter, avec une attention particulière aux catégories traditionnellement moins représentées (incluant les femmes) ;
- une EIES complète avec annexes ;
- un PGES complet avec annexes.

6. Profil de l'évaluateur

L'équipe de consultants (nombre à déterminer) chargée de conduire l'EIES doit remplir les critères suivants :

- un expert d'au moins 10 ans d'expérience en matière d'évaluation d'impact E&S ;
- xx experts d'au moins cinq ans d'expérience pertinente et pouvant justifier d'une formation technique en xx (le nombre d'experts et leurs domaines de spécialisation sont à ajuster en fonction du secteur d'intervention du projet considéré et des risques/impacts E&S pré-identifiés au stade du screening) ;
- expérience professionnelle au [pays partenaire ou région] et bonne connaissance du contexte socio-économique et environnemental ;
- parfaite maîtrise de (spécifier la langue) et d'une/des langue(s) locale(s).

1. Quand utiliser cet outil ?

En phase de formulation (définition du cadre logique et du mécanisme de suivi-évaluation) et lors des activités régulières de suivi et évaluation des projets et programmes (phases de mise en œuvre et de suivi-évaluation).

2. Présentation de l'outil

Cette fiche outil vise à faciliter l'intégration d'indicateurs d'impacts et d'effets sensibles à l'environnement et au climat en fonction des secteurs d'intervention de la Coopération luxembourgeoise à travers la proposition d'une liste non exhaustive d'indicateurs objectivement vérifiables, tout en gardant à l'esprit que la définition de ces indicateurs de suivi, notamment les indicateurs d'effet, est spécifique à chaque intervention, son objectif visé et son contexte.

3. Utilisation

Les indicateurs listés visent dans la mesure du possible l'alignement avec les ODD, certains indicateurs de base et sous-indicateurs du fonds pour l'environnement mondial[14] et du FVC[15], et éventuellement les indicateurs des conventions environnementales de Rio (notamment du nouveau cadre mondial pour la biodiversité post-2020 de la CDB[16]). Ces indicateurs d'impacts sont accompagnés des indicateurs d'effets qui mesurent les changements durables générés par les biens et services (extrants) au cours de l'intervention.

[14] Voir ces lignes directrices qui présentent des définitions techniques claires et des méthodologiques pour chaque indicateur principal et sous-indicateur.

[15] Consulter également le manuel du FVC pour la définition de cadres de gestion intégrée des résultats, qui présente en annexe 2 une série d'indicateurs de référence en matière d'atténuation et d'adaptation au CC.

[16] Au moment de la rédaction de ce document, le cadre mondial pour la biodiversité post-2020 est toujours en cours de négociation. Une première version du cadre post-2020 et une première version du cadre de suivi avec des indicateurs principaux, des indicateurs de composantes et des indicateurs complémentaires sont disponibles.

Secteur	Indicateurs d'impact	Indicateurs d'effet	Thématiques de Rio associées				Liens ODD
			Attén.	Adapt.	Biodiv.	Désertif.	
Énergie	Émissions de GES réduites ou évitées (en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone). Nombre supplémentaire de personnes ayant accès à l'électricité et à des appareils de cuisson salubres et non polluants (défini comme l'accès à des combustibles et foyers de cuisson propres, des fourneaux à biomasse perfectionnés et des systèmes à biogaz).	Capacité installée d'énergie renouvelable (en mégawatts) : la capacité brute des infrastructures de production d'énergie renouvelable nouvellement installées ou réhabilitées. Énergie renouvelable produite (en mégawatts/heure) : la quantité d'énergie renouvelable produite par les installations nouvellement installées ou réhabilitées. Production/consommation d'énergie renouvelable en proportion de la production/consommation totale d'énergie. Nombre d'installations solaires domestiques mises en service dans des zones privées d'accès aux réseaux électriques.	X				ODD 13 ; 7 ; 9
Agriculture, forêt, utilisation des terres	Émissions de GES réduites / évitées / séquestrées (en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone). Taux de changement net de la couverture forestière (indicateur pertinent dans les pays où l'extraction de combustibles ligneux est une cause importante de déforestation). Superficie des terres / paysages / zones de ressources naturelles faisant l'objet de pratiques de gestion améliorées (en hectares) (concerne les zones naturelles utilisées à des fins productives, à l'exclusion des zones protégées). Superficie des terres restaurées (en hectares) (forêts, terres agricoles, pâturages et prairies, zones humides).	Intensité de l'utilisation des pesticides et engrais (kilogrammes/unité de production ou produit intérieur brut). Hectares de terres (y compris forestières) sous pratiques améliorées, ou restaurées (%). Part des surfaces occupées par l'agriculture biologique / de conservation dans la surface agricole utilisée totale. Surface (hectares) sous irrigation goutte-à-goutte ou d'autres systèmes d'irrigation économes en eau. Intensité de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture (hectolitres/unité de production ou produit intérieur brut). Nombre de bétail soumis à des pratiques de gestion durable. Tonnes de stocks de poissons soumis à des pratiques de gestion durable (secteur pêche).	X	X	X	X	ODD 13 ; 12 ; 2 ; 14 ; 15

Agriculture, forêt, utilisation des terres	Nombre de bénéficiaires (femmes/hommes) avec des moyens de subsistance améliorés et/ou diversifiés, résilients au climat (augmentation des revenus). Nombre de bénéficiaires (femmes/hommes) avec une meilleure sécurité alimentaire.	Nombre d'agriculteurs utilisant des techniques d'agriculture biologique ou de conservation. % des ménages des communauté ciblées couverts par des mécanismes assurantiels face aux risques Env/CC (groupe d'épargne crédit agricole ; assurance indicielle, etc.). Nombre de filières créées de valorisation de produits transformés issus des ressources naturelles, nombre d'emplois créés (% hommes/femmes).		X			ODD 13 ; 5 ; 2 ; 8
Eau potable	Nombre de bénéficiaires (femmes/hommes) avec un accès à l'eau sécurisé et résilient au climat. % de personnes (femmes/hommes) ayant accès toute l'année à un approvisionnement en eau potable fiable et sûr.	Nombre / % de ménages raccordés à un réseau d'approvisionnement en eau géré de façon durable et résilient au climat. Niveau de stress hydrique (prélèvements d'eau douce en % des ressources d'eau douce disponibles à long terme (sous considération du taux de renouvellement de la ressource)). Ressources renouvelables d'eau douce par personne (m^3/personne). Évolution de l'utilisation rationnelle de l'eau (p. ex. intensité de l'utilisation d'eau dans l'agriculture - système goutte-à-goutte). Niveau de pertes d'eau dans les réseaux (en % du total des volumes distribués). Nombre de personnes sensibilisées à l'utilisation rationnelle de l'eau. Nombre de bénéficiaires ayant des options d'approvisionnement alternatives en place (rétention et collecte des eaux de pluies, système de recharge de la nappe phréatique, réutilisation des eaux usées traitées pour certains usages, etc.). Existence d'un plan de gestion/urgence multi-acteurs face au risque de stress hydrique.		X			ODD 13 ; 5 ; 6
	Nombre/surface (km^2) de bassins versants soumis à des mesures de gestion durable effectives (p. ex. gestion intégrée des ressources en eau, gestion intégrée des bassins versants). % de cours et plans d'eau présentant une bonne qualité d'eau ambiante.	Suivi environnemental effectif concernant les prélèvements d'eau et le déversement d'eaux usées dans les cours et plans d'eau. Mise en place et application d'un plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau. Mise en place de comités de gestion de l'eau effectifs à l'échelle des bassins versants.		X	X		ODD 6

Santé	Nombre de personnes couvertes par des systèmes de surveillance épidémiologique intégrant les maladies sensibles au climat et les zoonoses. Évolution du taux d'incidence de maladies sensibles au climat (paludisme, dengue, etc.) et zoonoses.	Existence/qualité de systèmes de surveillance épidémiologique intégrant les risques Env/CC. % du personnel soignant (hommes/femmes) sensibilisé et formé aux risques et enjeux climatiques. Nombre de plans de gestion des risques définis (par les établissements de santé). Nombre de personnes vulnérables (hommes/femmes) ciblées par les mesures de lutte anti-paludisme.		X			ODD 3
Éducation / formation professionnelle	% de personnes (femmes/hommes) ayant acquis des compétences nécessaires pour faire face au CC. Nombre d'emplois verts et verdissants créés, nombre de métiers nouveaux ou adaptés en lien avec le CC.	Nombre de disciplines/formations du système éducatif intégrant les enjeux Env/CC. % du corps enseignant formé sur les questions Env/CC. Niveau d'adéquation entre l'offre de formation et les besoins en matière d'action climatique (atténuation et adaptation). Nombre de secteurs économiques et filières porteuses identifiés en lien avec les opportunités/gisements d'emplois verts. Taux d'accès et de participation (femmes/hommes) aux filières éducatives porteuses, et nombre de filières éducatives porteuses pouvant favoriser la promotion de l'autonomisation des filles/femmes.	X	X			ODD 8 ; 4 ; 5 ; 13
Réduction des risques de catastrophes	Nombre de bénéficiaires (femmes/hommes) couverts par des systèmes d'alerte précoce nouveaux ou améliorés. Nombre de bénéficiaires (femmes/hommes) vivant dans des bâtiments avec une résilience renforcée aux aléas climatiques. Évolution des décès, pertes et dommages liés aux catastrophes naturelles.	Existence, qualité, accessibilité et rapidité des services climatiques pour aider à la prise de décision dans les secteurs sensibles au climat. Existence de plans de réponses aux catastrophes adéquatement testés et provisionnés aux niveaux des communautés ciblées. Standards, capacités et pratiques de prévention et de gestion de catastrophes améliorés à différents niveaux d'intervention et dans différents secteurs. Standards et pratiques de construction et maintien des infrastructures prenant en compte les risques de catastrophes.		X			ODD 11
Biodiversité	Hectares de zones terrestres, côtières et/ou marines conservées et/ou restaurées ou dont l'état des écosystèmes est amélioré. Évolution de l'état des habitats et écosystèmes.	Nombre et couverture (hectares) d'aires protégées (terrestres, côtières et marines) gérées de façon efficace (plans de gestion couvrant les aspects de planification et gestion de l'aire protégée, des actions mise en œuvre avec les populations locales et de suivi de l'état des habitats et écosystèmes) avec ressources humaines et financières adéquates.			X		ODD 14 ; 15

1. Quand utiliser cet outil ?

Au démarrage de la phase d'exécution, le diagnostic rapide est à utiliser lorsque les partenaires de mise en œuvre sont identifiés et avant éventuellement la réalisation d'un diagnostic des capacités plus approfondi (si jugé pertinent).

2. Présentation de l'outil

Cet outil identifie sous forme de checklist les éléments et aspects clés à considérer pour évaluer les capacités et les performances d'une organisation en matière de gestion environnementale et d'intégration des préoccupations Env/CC dans ses activités, procédures, modes opératoires et fonctionnement interne. Les critères et questionnements identifiés visent à compléter la grille d'analyse de LuxDev existante pour l'évaluation organisationnelle (guide « Appuyer le renforcement des capacités pour accompagner le changement - FOR_38 ») et suivent le même système de notation (sur une échelle de 0 à 5).

3. Utilisation

Un diagnostic rapide peut être conduit en interne ou par une équipe de consultants avec la participation du partenaire à partir d'entretiens et de la revue de la documentation pertinente interne à l'organisation (politiques, procédures, dispositifs internes en lien avec la thématique Env/CC). Il est essentiel que le partenaire ait manifesté un intérêt pour l'analyse. Le niveau de détails à obtenir doit être fixé dans les TdR de la mission et correspondre aux besoins de l'intervention.

L'analyse des capacités et performances en matière Env/CC d'une organisation peut s'effectuer à l'aune de cinq domaines essentiels et des questions afférentes présentés dans le tableau ci-dessous :

Critères/domaines d'analyse	Questions
Politique et stratégie en matière Env/CC	L'organisation a-t-elle défini une stratégie ou une politique d'intégration des thématiques Env/CC dans ses activités/secteur d'intervention ?
	Si oui, cette stratégie/politique est-elle assortie d'un plan d'action, de la budgétisation des mesures et d'un système de suivi de leur mise en œuvre ?
	Cette stratégie aide-t-elle à orienter la prise de décision ?
	L'organisation a-t-elle noué des partenariats spécifiques sur ces questions ?
	Développe-t-elle des activités particulières en lien avec l'Env/CC ?
Structure organisationnelle et opérationnelle	L'organisation a-t-elle une cellule/unité dédiée à la thématique Env/CC ? Si non, comment les questions Env/CC sont-elles abordées/traitées dans les activités de l'organisation ?
	Si oui, quels sont ses rôles et responsabilités ? Sont-ils suffisamment clairs et bien définis ?
	Cette unité a-t-elle un rôle stratégique et suffisamment de poids pour influer sur l'orientation des missions/activités et les décisions de l'organisation ? Est-elle soutenue dans ses fonctions par la direction ?
	Les fonctions de cette entité sont-elles bien intégrées et acceptées par les autres départements/services de l'organisation ? Cette unité travaille-t-elle en collaboration avec eux ? Ou existent-ils des blocages ?
Procédures et processus internes	L'organisation a-t-elle défini une politique de responsabilité sociétale pour limiter les impacts environnementaux et l'empreinte environnementale et carbone liés à ses activités, son mode opératoire et son fonctionnement ? (P. ex. adaptation de la procédure de passation des marchés à travers l'intégration de clauses Env/CC dans les dossiers d'appel d'offres) ?
	Dispose-t-elle d'une politique particulière de maîtrise des risques E&S et de gestion des plaintes (alignée avec les standards et bonnes pratiques internationaux) ?
	A-t-elle conscience des risques climatiques qui pourraient potentiellement affecter / perturber ses activités ? A-t-elle mis en place une procédure systématique d'analyse des risques climatiques (physiques et de transition) ?

	Existent-ils des indications qui démontrent la mise en œuvre effective et systématique des pratiques d'analyse et de gestion requises par l'organisation sur le plan environnemental et climatique (mobilisation de la capacité en place) ? Sinon pourquoi ?
	Dans quelle mesure les pratiques, procédures et outils mis en place par l'organisation ont-ils mené à des ajustements correctifs au plan de la mise en œuvre d'interventions particulières gérées par l'organisation ? Sinon pourquoi ?
	Comment cette organisation est-elle perçue par les autres acteurs externes dans son secteur d'intervention au niveau de ses pratiques de prise en compte des dimensions environnementales et climatiques dans ses interventions ?
Ressources humaines et financières	L'organisation dispose-t-elle de personnes spécialisées ou d'un accès éprouvé et assuré à une expertise sur les questions Env/CC pour assurer les analyses requises ? Cette expertise est-elle en quantité suffisante et de qualité ?
	Dispose-t-elle de moyens/budget suffisant pour assurer la mise en œuvre de mesures Env/CC ? (Financement du surcoût potentiel des mesures Env/CC).
Mécanisme de suivi-évaluation	L'organisation a-t-elle défini des indicateurs de suivi de sa performance Env/CC ?
	Y a-t-il des indications claires démontrant la mise en œuvre effective et systématique des procédures de suivi et évaluation des pratiques prescrites sur le plan environnemental et climatique par l'organisation (rapport, outil de suivi utilisés, etc.) ? Et sinon pourquoi ?
	Les conclusions et recommandations des activités de suivi et évaluation sont-elles utilisées dans le cadre d'une approche de gestion adaptative ? Si oui, de quelle manière et selon quel processus interne ?

1. Quand utiliser cet outil ?

En phase d'exécution, pour les évaluations à mi-parcours et les évaluations finales, et également pour les auto-évaluations et les capitalisations.

2. Présentation

Une évaluation tenant compte de l'Env/CC permet de déterminer dans quelle mesure un projet ou un programme a contribué à la protection de l'environnement et à la lutte contre le CC dans le secteur concerné, et de fournir des recommandations sur la question pour la continuation du projet ou programme, ainsi que pour les prochains projets et programmes.

Cet outil fournit les éléments à prendre en compte lors de l'établissement des TdR pour une mission d'évaluation ou de capitalisation.

3. Utilisation

Les éléments proposés ne sont pas exhaustifs, ni à prendre dans leur intégralité. Un choix doit s'opérer, en fonction du projet ou du programme à évaluer, et en fonction des marqueurs CAD RIO attribués afin d'en respecter les critères de performance.

3.1 Identification et formulation

- un *screening* des impacts E&S et des risques climatiques a-t-il été mené ?
- si jugé nécessaire selon les résultats du *screening*, une EIES approfondie et/ou une étude approfondie ad hoc des risques climatiques a-t-elle été réalisée ?
- les aspects E&S identifiés, le cas échéant, ont-ils été traités dans l'étude de formulation ?
- les politiques nationales relatives à l'environnement ont-elles influencé la conception, la réalisation et les résultats de l'intervention ?
- le projet/programme a-t-il tenu compte des recommandations éventuelles de missions antérieures ou d'évaluations précédentes en matière d'Env/CC ?
- l'intervention s'inscrit-elle dans le principe du « ne pas nuire » (critère minimum CAD) ?
- le cadre de résultats contient-il au moins un objectif explicite concernant la protection de l'environnement et/ou concernant la lutte contre le CC auquel est associé au moins un indicateur spécifique (critère minimum CAD 1) ?
- le cadre de résultats permet-il de mesurer les progrès réalisés dans la concrétisation des objectifs du projet/programme en matière d'Env/CC au moyen d'indicateurs spécifiques d'impacts et d'effets (critère minimum CAD 2) ?
- les bénéficiaires, hommes et femmes, ont-ils été associés dans la conception du projet, si oui à quel niveau (par exemple dans la définition des indicateurs) ?
- les coûts des mesures liées à l'intégration de l'environnement et du CC ont-ils été prévus de manière adéquate dans le plan budgétaire ?

3.2 Exécution et suivi

- le projet/programme a-t-il travaillé avec les autorités en charge de promouvoir la protection de l'environnement et la lutte contre le CC dans le pays partenaire et/ou avec les organisations de la société civile actives dans ce domaine ?
- est-ce que le projet a contribué au renforcement des capacités en matière d'Env/CC des partenaires ?
- le cas échéant, est-ce que les infrastructures/équipements conçus dans le cadre du projet/programme sont sobres en énergie, matériaux, émissions, ressources, et faibles en coûts de fonctionnement et de maintenance ?
- les collaborateurs du projet ont-ils participé à une formation Env/CC adaptée à leurs besoins au démarrage du projet/programme (assistance technique, équipes de support) ?
- quelles stratégies le projet/programme a-t-il adopté en vue de protéger l'environnement et contribuer à la lutte contre le CC ?

- en quoi le système de suivi du projet/programme permet-il de suivre l'évolution des résultats, y compris les changements d'attitude/comportement des bénéficiaires ? Est-ce que le choix des indicateurs objectivement vérifiables était satisfaisant ?
- quels sont les contraintes et les obstacles en matière d'Env/CC que le projet/programme a rencontrés, et comment les a-t-il surmontés ?
- les ressources (financières, matérielles, humaines, techniques, etc.) allouées pour l'intégration de l'Env/CC ont-elles été suffisantes ? Si cela n'a pas été le cas, quelles en sont les raisons ? Cette question s'applique aux ressources du projet/programme mais également aux ressources de la contrepartie nationale.

3.3 Capitalisation

- quelles sont les bonnes pratiques (ayant fait leur preuve et duplicables) issues du projet/programme en matière d'Env/CC ?
- quelles sont les leçons tirées et les recommandations qui en découlent pour la suite du projet/programme ou en vue d'une prochaine intervention ou d'une intervention similaire dans un autre pays/contexte ?
- quel sujet pourrait faire l'objet d'une capitalisation ou d'une analyse plus poussée ?

4. Profil de l'évaluateur

- formation supérieure en science sociale, naturelles ou équivalente ;
- formation spécifique en environnement et/ou CC et développement ;
- minimum cinq ans d'expérience dans la réalisation d'évaluation dans le domaine de l'Env/CC ;
- expérience spécifique en lien avec la thématique générale du projet/programme évalué ;
- une forte maîtrise des critères d'évaluation du CAD/OCDE ;
- expérience professionnelle dans la Coopération au développement ;
- expérience professionnelle au [pays partenaire ou région] et bonne connaissance de son contexte socio-économique ;
- expérience de travail confirmée en approches participatives ;
- capacité avérée pour travailler en équipe (internationale) ;
- parfaite maîtrise de [langue].

1. Quand utiliser cet outil ?

Cet outil est utilisé (prioritairement) lors de la phase d'identification pour réaliser une analyse thématique/sectorielle pays (fiche pays) pour les questions sur l'Env/CC. Cet outil a comme objectif d'informer et d'appuyer le processus de pré-formulation.

En absence d'une fiche pays qui explique le contexte Env/CC, une note thématique/sectorielle pays peut être appliquée à n'importe quel moment du cycle projet pour compléter la base documentaire.

2. Présentation

Le profil pays Env/CC est un rapport (ou note thématique/sectorielle pays) qui comprend l'analyse de la situation du pays à un niveau macro en matière d'Env/CC, les politiques et stratégies actuelles en la matière, les capacités institutionnelles et l'expérience de la coopération en matière d'environnement et de CC, avec des recommandations claires pour la Coopération au développement ainsi que la coopération climatique future.

Dans la mesure du possible, la rédaction d'un profil pays Env/CC devrait être entreprise comme un exercice conjoint avec les partenaires nationaux et les autres PTF de développement.

3. Utilisation

Dans le cadre du cycle de programmation, de préférence avant le démarrage d'un nouveau PIC, LuxDev devra préparer une analyse du contexte environnemental et climatique du pays et de la coopération passée et présente en matière d'Env/CC (y compris les efforts de *mainstreaming*).

L'analyse, souvent connue sous le nom de profil environnemental et climatique du pays (ou fiche pays Env/CC), couvre les principaux défis et opportunités liés à l'environnement et au climat, la manière dont ils sont traités dans le plan de développement national et d'autres politiques, et les implications pour la coopération future du Luxembourg et le dialogue politique. L'analyse éclaire l'évaluation des documents de politique nationale sur lesquels la programmation sera fondée, le dialogue politique, les pistes potentielles d'un PIC, et sa mise en œuvre.

Cette annexe présente les TdR pour une analyse complète de l'Env/CC d'un pays et ces TdR doivent être adaptés aux besoins de l'ambassade et/ou de LuxDev en fonction de la disponibilité d'autres analyses similaires et de la portée de l'analyse en fonction de l'importance accordée à l'Env/CC.

Deux approches sont possibles :

- il n'existe pas d'analyses récentes équivalentes, ou les sources d'information ne sont pas fiables - dans ce cas, il est recommandé de préparer un profil pays Env/CC complet sur la base de ces TdR ;
- il existe des analyses récentes équivalentes susceptibles d'éclairer l'intégration de l'environnement et du CC dans la programmation - dans ce cas, l'analyse peut se concentrer sur la complétion de toute information pertinente manquante requise par ces TdR (y compris une vue d'ensemble de l'intégration de l'Env/CC dans la coopération dans le cadre des programmes et projets passés et actuels), et sur l'analyse des informations disponibles afin de formuler des recommandations pour une meilleure intégration de l'Env/CC dans les futurs PIC.

4. Modèle de TdR pour la préparation du profil environnemental et climatique

4.1 Contexte

Donnez un bref aperçu du pays, de sa situation sociopolitique actuelle, de l'expérience de la coopération de l'UE sur les principales préoccupations environnementales et des réponses apportées par le gouvernement et/ou d'autres donateurs, des objectifs et de la raison d'être de l'intégration de l'environnement et du CC dans les documents d'analyse et de programmation par pays de l'UE et du calendrier actuel par rapport au processus de programmation pluriannuel.

4.2 Objectif

L'objectif principal du profil environnemental et climatique du pays est d'identifier et d'évaluer les questions relatives à l'Env/CC à prendre en compte lors de la préparation d'un PIC. Le profil pays fournira aux décideurs du pays partenaire et à la direction de la coopération (y inclus les ambassades) des informations claires sur les principaux défis et opportunités en matière d'environnement et de CC, y compris la mise en œuvre du PIC actuel ou futur. Il couvrira le cadre politique, réglementaire et institutionnel actuel et les stratégies et programmes (y compris ceux du Luxembourg et d'autres donateurs) visant à y faire face. L'analyse vise à informer la préparation du programme de coopération du Luxembourg, à guider l'intégration des préoccupations et des objectifs en matière d'Env/CC dans les politiques et les projets et programmes soutenus par la Coopération luxembourgeoise et à établir les garanties nécessaires en matière d'Env/CC pour toutes les activités de coopération entreprises dans le pays.

4.3 Résultats

Le profil pays donnera les résultats suivants :

- une évaluation de l'état de l'environnement et des principaux facteurs et tendances environnementaux, y compris ceux liés au CC qui influencent le développement durable et la stabilité du pays ;
- une évaluation des principaux liens entre l'état de l'environnement, le CC et le développement humain dans ses multiples dimensions (revenu, consommation, santé, sécurité, vulnérabilité, etc.) ;
- une évaluation de la politique et de la législation/réglementation nationales en matière d'Env/CC, des institutions et des capacités, et de l'implication de la société civile dans les questions d'Env/CC (y compris les domaines pertinents pour la transition vers une économie verte) ;
- une évaluation des analyses disponibles concernant les incidences potentielles de la variabilité croissante du climat et du CC sur différents secteurs clés (un focus sur les secteurs d'intérêt pour la coopération), ainsi que les stratégies et processus en place ou en cours d'élaboration pour y répondre ;
- une évaluation de l'intégration des préoccupations liées à l'Env/CC dans la politique et les secteurs de développement (y compris un aperçu des dispositions institutionnelles existantes pour l'intégration au niveau sectoriel) ;
- une vue d'ensemble de la coopération internationale (y compris celle du Luxembourg) passée et actuelle en matière d'Env/CC en tant que domaine de coopération ;
- des recommandations et, dans la mesure du possible, des orientations ou des critères pour l'intégration des préoccupations liées à l'Env/CC (adaptation et atténuation) dans les domaines prioritaires de la coopération. Ces recommandations devraient soutenir la préparation du PIC et inclure des orientations ou des critères à utiliser pour l'intégration de l'Env/CC dans les phases ultérieures du cycle des opérations.

4.4 Questions à évaluer

Les questions suivantes doivent être analysées en utilisant les sources d'information existantes et les perspectives des principales parties prenantes. Il n'est pas prévu que la préparation du profil pays implique la collecte de données originales.

a. État de l'Env/CC, tendances et pressions

Ce chapitre doit identifier l'**état** et les **tendances** des principales ressources ou composantes environnementales du pays, y compris (le cas échéant), mais pas nécessairement limité à : i) le terrain, ii) l'eau (surface et souterraine), iii) la qualité de l'air, iv) les forêts, v) la végétation, vi) les écosystèmes, vii) la biodiversité, viii) les faune et flore sauvages, ix) les ressources minérales et la géologie, x) le paysage, xi) les conditions de vie de l'homme, et xii) les tendances climatiques.

Les impacts attendus du CC doivent être décrits, en se concentrant sur les impacts clés affectant le développement national et sectoriel, en tenant compte des impacts directs et indirects. Il convient de fournir un aperçu de la vulnérabilité climatique pour les principaux secteurs de développement, y compris une indication des groupes sociaux qui sont particulièrement vulnérables au CC en raison de leur exposition, de leur sensibilité ou de leurs capacités d'adaptation particulières.

Cette section mettra également en évidence les effets du CC dans l'exacerbation des pressions environnementales existantes et les liens entre la dégradation de l'environnement (services écosystémiques) et la vulnérabilité, en mettant l'accent sur les groupes sociaux les plus pauvres et les plus exposés.

Les études nationales ou sous-régionales existantes sur les effets attendus du CC doivent être prises en compte, y compris les réponses proposées qui peuvent inclure des composantes techniques, politiques et institutionnelles.

Il convient d'évaluer les implications globales du CC pour les domaines de coopération privilégiés, y compris les garde-fous ou la nécessité de procéder à des analyses supplémentaires pour garantir que les investissements sont adaptés à la variabilité croissante du climat et aux effets prévus du CC.

Les pressions sur l'environnement et sur la vulnérabilité climatique expliquant les principales tendances négatives doivent être identifiées, ainsi que les pressions contribuant aux problèmes environnementaux mondiaux et à la concentration atmosphérique des GES.

Dans la mesure du possible, les forces motrices qui influencent ces pressions doivent être identifiées, telles que les incitations économiques et fiscales (y compris celles qui affectent la transition vers une économie verte), la pression démographique, la situation sécuritaire, la demande croissante de produits de base, les systèmes de production non-durables, la gouvernance des ressources naturelles, les droits d'accès aux ressources naturelles et les régimes fonciers.

Les tendances de l'état de l'environnement et du climat doivent être analysées en fonction de leur impact social et économique, notamment :

- l'impact sur l'économie ;
- la baisse de la production ou de la productivité (p. ex : l'agriculture, la sylviculture, la pêche) ;
- les menaces pour la santé humaine ;
- l'exposition humaine aux catastrophes environnementales (p. ex : les inondations, la sécheresse, les glissements de terrain) ;
- les conflits et les questions de sécurité ;
- l'impact sur la pauvreté, l'impact différencié sur les femmes et les hommes, l'impact sur les groupes vulnérables (y compris les enfants et les populations autochtones) ;
- la durabilité de l'utilisation des ressources ;
- les valeurs culturelles.

Les paragraphes de conclusion de cette section doivent résumer les principaux problèmes identifiés, décrits en termes de situations ou de tendances indésirables en raison de leurs conséquences socio-économiques actuelles (p. ex : baisse de productivité, problèmes de santé, risques naturels, crises sociales, conflits), de leurs conséquences futures (p. ex. déclin des sources naturelles, pollution cumulative) ou de leur contribution aux problèmes environnementaux mondiaux. Les principaux liens entre l'environnement, le CC et le développement humain (dans ses multiples dimensions telles que le revenu, la consommation, la santé, la sécurité, la vulnérabilité, etc.) doivent être mis en évidence, éventuellement sous la forme d'une matrice ou d'un « arbre à problèmes ».

Le cas échéant, le consultant doit se référer aux indicateurs environnementaux et de CC qui pourraient être utilisés pour surveiller les changements des paramètres clés dans le pays. Dans la mesure où les données sont disponibles, les tendances par rapport aux objectifs, cibles et indicateurs du développement durable doivent être fournies.

b. Politique, cadre réglementaire et institutionnel en matière d'environnement et de CC

Il convient de fournir une brève description et un examen des principales mesures prises par le gouvernement pour traiter les principaux problèmes liés à l'Env/CC et promouvoir le développement durable. Cette section doit analyser les forces et les faiblesses et couvrir les aspects suivants :

ASPECTS	EXEMPLES DE QUESTIONS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION
Politiques	• existence de politiques, de stratégies et de plans d'action nationaux pour l'environnement, y compris une éventuelle stratégie nationale de développement durable, une stratégie nationale de lutte contre le CC, un plan d'action national pour l'environnement, un PNA, des stratégies de réduction des émissions de carbone (CDN), d'économie verte ou de croissance verte ; • réponses politiques aux problèmes mondiaux, aux problèmes de durabilité (épuisement des ressources naturelles), et aux problèmes spécifiques d'environnement et de CC identifiés ci-dessus ; • cohérence entre les politiques ; • politiques en matière de genre et d'environnement/climat ; • mesures importantes prises par le gouvernement pour répondre aux préoccupations liées à la vulnérabilité environnementale et climatique et types d'instruments politiques utilisés pour la mise en œuvre ; • efficacité dans la réalisation des objectifs.
Cadre réglementaire, y compris la législation sur l'Évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) et l'évaluation environnementale stratégique	• statut de ratification et mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement tels que ceux concernant le CC, la biodiversité et la désertification (avec référence à tous les plans, programmes, communications ou rapports officiels publiés dans le cadre de ces conventions) ; • adéquation de la législation environnementale, notamment en ce qui concerne le régime foncier et la réforme foncière, les droits d'accès aux ressources naturelles, la gestion des ressources naturelles, les exigences en matière d'évaluation environnementale, telles que l'EIE et l'EIES, la lutte contre la pollution, le contrôle du développement ; • dispositions et procédures relatives à la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement ; • efficacité de l'application de la législation ; • utilisation d'autres instruments (non législatifs), par exemple la « budgétisation verte », la réforme fiscale environnementale et les mécanismes fondés sur le marché, les systèmes volontaires (par exemple les systèmes de gestion environnementale, l'étiquetage environnemental, les accords volontaires entre l'industrie et les gouvernements) ; • impact potentiel de la législation non-environnementale.
Institutions ayant des responsabilités en matière d'Env/CC	• identité et qualité des institutions impliquées dans l'élaboration des politiques, la législation, la planification, la protection de l'environnement, la surveillance et l'application des règles ; • niveau de coordination et de décentralisation ; • force et capacités des institutions individuelles ; • influence sur les autres institutions ; • les pratiques de bonne gouvernance ; • capacités, moyens, fonctionnement des services environnementaux ; • principales ONG, instituts ou autres organisations impliquées dans la gestion ou la politique de l'Env/CC.
Participation du public	• transparence et accès à l'information environnementale ; • rôle des ONG et de la société civile dans le processus décisionnel en matière d'environnement ; • efficacité de la participation ; • participation des femmes et des groupes traditionnellement moins représentés (notamment les populations autochtones) ; • accès à la justice en matière d'environnement.

Services et infrastructures environnementaux	• zones protégées : nombre, zones, pertinence, efficacité de la protection ; • infrastructures d'assainissement et de traitement des déchets ; • systèmes de réduction des risques de catastrophes ; • mécanismes d'intervention d'urgence.
Système de surveillance de l'environnement et de la résilience des clients	• pertinence des indicateurs sélectionnés, notamment ceux qui sont liés aux cibles des ODD ; • mesure des indicateurs : périodicité, fiabilité ; • intégration dans les indicateurs généraux de développement.

c. L'intégration des préoccupations relatives à l'environnement/changement climatique dans les politiques et secteurs clés

L'analyse doit examiner l'intégration de l'Env/CC dans la politique nationale de développement et dans les politiques sectorielles, en particulier celles qui pourraient être identifiées pour un soutien de la Coopération luxembourgeoise, en tenant compte des domaines de concentration du document de programmation actuel ainsi que de toute option pré-identifiée pour la coopération future.

Cette section doit examiner si des évaluations environnementales stratégiques (ou des évaluations similaires) sont disponibles pour la stratégie nationale de développement ou la stratégie de réduction de la pauvreté et pour les secteurs d'intérêt. Si de telles évaluations existent, elles doivent être brièvement décrites, y compris les principales recommandations. Les principales législations, dispositions institutionnelles et mesures qui traitent des questions environnementales dans le secteur, notamment celles identifiées dans la section 4.1 ci-dessus, doivent être examinées.

d. La Coopération luxembourgeoise avec le pays du point de vue de l'Env/CC

Cette section doit passer brièvement en revue l'expérience passée et actuelle des interventions de Coopération au développement liées à l'environnement, à la gestion des ressources naturelles, au CC et à l'économie verte, ainsi que les mesures prises pour intégrer l'environnement dans d'autres domaines de coopération (par exemple, les études EIE/EIES réalisées dans le cadre de programmes/projets financés par le Luxembourg). Lorsque les informations sont disponibles, les impacts environnementaux ou les risques de la coopération passée ou en cours doivent être identifiés au profit des programmes futurs. Les résultats et conclusions pertinents des évaluations/examens existants doivent être résumés.

e. La coopération financée par d'autres bailleurs du point de vue de l'Env/CC

Cette section doit passer en revue l'implication passée et actuelle des autres bailleurs de fonds (en particulier les États membres de l'UE, mais d'autres bailleurs de fonds importants doivent également être inclus) et leur expérience dans le pays, et inclure une liste de projets/programmes récents et planifiés avec un accent sur l'environnement, le CC et/ou l'économie verte ou un impact anticipé. Les mécanismes de coordination entre les donateurs, l'UE et le pays partenaire en matière d'environnement, de CC et d'économie verte doivent être évalués.

5. Conclusions et recommandations

Les aspects clés du changement environnemental et climatique dans le pays (état, tendances et pressions), ainsi que les opportunités et les défis politiques, réglementaires et institutionnels doivent être identifiés aussi clairement que possible, en indiquant comment ils affectent le développement national et sectoriel, y compris la vulnérabilité. Ces aspects clés peuvent être présentés dans une matrice, comparant les préoccupations liées au changement environnemental/climatique et les principaux secteurs ou politiques.

Sur la base d'une évaluation complète des informations disponibles et de consultations avec les parties prenantes, des conclusions et des recommandations doivent être formulées sur la manière dont le pays partenaire et la coopération peuvent relever au mieux les défis identifiés en matière d'Env/CC, renforcer le capital naturel et promouvoir l'économie verte dans la programmation et la mise en œuvre de la Coopération luxembourgeoise, en tenant compte des programmes actuels et de toute option pré-identifiée pour la coopération future. Les conclusions et les recommandations devraient alimenter l'analyse du pays, la stratégie de réponse et éventuellement l'identification des secteurs de coopération focaux. Elles devraient aborder (sans nécessairement s'y limiter) les aspects suivants :

- raison d'être et possibilités de considérer l'Env/CC comme un domaine de coopération, et/ou (plus fréquemment) la nécessité d'intégrer des objectifs environnementaux, des mesures de sauvegarde et des actions complémentaires dans d'autres domaines de coopération, afin de faire face aux contraintes et aux possibilités liées à l'environnement et au CC, le cas échéant, y compris les possibilités de contribuer à la transition vers une économie verte. Les mesures peuvent inclure, par exemple, des propositions de renforcement institutionnel et de développement des capacités (y compris l'amélioration du cadre réglementaire et des capacités d'application), notamment en ce qui concerne les projets et programmes sectoriels. Les opportunités peuvent inclure le soutien de systèmes de production durables et efficaces en termes de ressources ou de plans et programmes de développement à faible émission de carbone ;
- des recommandations pour s'assurer que les projets et programmes sont adaptés à la variabilité croissante du climat et aux effets anticipés du CC, et qu'ils peuvent ainsi apporter des avantages durables en matière de développement. Il convient d'identifier les lacunes en matière d'information qui empêchent l'accomplissement de ce travail ;
- opportunités de coordination sur les questions d'Env/CC avec d'autres donateurs, en cherchant à atteindre des complémentarités et des synergies afin de réaliser plus efficacement les objectifs de développement ;
- propositions d'indicateurs liés à l'Env/CC à utiliser dans le programme indicatif pluriannuel ou à prendre en compte lors de la formulation des actions de coopération. Dans la mesure du possible, il convient d'utiliser des indicateurs issus des cadres de résultats nationaux et des indicateurs liés aux ODD, en tenant compte de la disponibilité des données et de la capacité réelle à suivre leur évolution. Le rapport doit mentionner si les indicateurs proposés sont inclus dans le cadre d'évaluation des performances des stratégies/programmes nationaux (p. ex. le plan de développement national ou la stratégie de réduction de la pauvreté) ou sectoriels.

Les recommandations individuelles doivent être clairement articulées et liées aux questions à traiter et regroupées en fonction du secteur ou de l'acteur institutionnel concerné. La priorité relative des recommandations et une indication des défis à relever pour leur mise en œuvre doivent être indiquées.

Toute contrainte à la préparation du profil résultant d'une information limitée doit être décrite.

6. Expertise nécessaire

La mission proposée doit être menée par une équipe d'experts (généralement deux) qui doivent avoir les profils suivants :

- expert ayant au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de l'environnement, y compris les aspects institutionnels, les politiques et la gestion internationales de l'environnement, les techniques d'évaluation environnementale, le CC et l'expérience de l'évaluation rapide des informations et de l'élaboration de recommandations. Il sera le chef d'équipe ;
- expert ayant 10 ans d'expérience et possédant une formation en environnement ou en CC complémentaire à celle du chef d'équipe.

En outre :

- une expérience professionnelle préalable dans le pays ou la région est demandée pour au moins un membre de l'équipe ;
- excellentes capacités d'analyse et de synthèse ;
- une expérience dans la réalisation d'analyses de l'Env/CC et dans la préparation de programmes de développement serait un atout ;
- une bonne connaissance des orientations de la Coopération luxembourgeoise en général et en matière de programmation pays, de stratégies, de gestion du cycle de projet, de dosage des politiques et d'intégration des questions d'Env/CC dans d'autres domaines politiques est souhaitable ;
- une expérience en matière de politique d'économie verte serait un atout ;

- une expérience des processus de planification participative, de l'approche de la TdC, ainsi que des questions de genre serait un avantage.

Les experts doivent avoir d'excellentes capacités de communication en (préciser langue) et (préciser langue) (La connaissance de (préciser) serait un atout). (Spécifier la langue) sera la langue de travail ; le rapport final devra être présenté en (spécifier la langue).

7. Rapports

Les résultats de l'étude doivent être présentés sur la base du schéma présenté à la section 10 des présents TdR. Le projet de profil pays, en (nombre) copies papier (impression recto-verso sur papier certifié ou recyclé) et en version électronique (Microsoft Word), doit être présenté à (préciser) au plus tard le (date). Dans un délai de (nombre) semaines, des commentaires sur le projet de rapport seront reçus des autorités compétentes (ambassades, LuxDev). Les consultants tiendront compte de ces commentaires lors de la préparation du rapport final (maximum 30 pages hors annexes). Le rapport final en (langue) et (nombre) exemplaires (impression recto-verso sur papier certifié ou recyclé) doit être soumis pour le (date).

8. Plan indicative des activités et des besoins en jours/hommes

TACHE/ACTIVITÉ	Expert I	Expert II
Analyse documentaire, y compris *briefing* au chef d'équipe à (lieu)	5	2
Phase de terrain, y compris les déplacements et un éventuel atelier	15-20	15-20
Finalisation du rapport (projet)	3	2
Débriefing à (lieu) - au plus tard le (date)	1	
Rapport final (date)	1	1
Total des jours	25-30	20-25

9. Format de rapport pour un profil pays Env/CC

Longueur maximale (hors annexes) : 30 pages.

Structure du rapport :

1. Résumé

(Le résumé doit présenter succinctement et clairement les questions clés décrites dans le profil en suivant l'ordre des rubriques 2 à 6 indiquées ci-dessous. Le résumé ne doit pas dépasser six pages).

2. État de l'Env/CC, tendances et pressions

3. Politique, cadre réglementaire et institutionnel en matière d'Env/CC

4. Intégration des préoccupations relatives à l'environnement et au CC dans les politiques et secteurs clés

5. Coopération luxembourgeoise et des autres donateurs avec le pays dans une perspective d'environnement, de CC et d'économie verte

6. Conclusions et recommandations

(Comprenant les principales questions présentées dans les sections 2 à 6 ci-dessus, à l'exclusion de la section 7, en quatre pages au maximum).

7. Annexes techniques

- cartes pertinentes (p. ex. variables environnementales, projections climatiques) ;
- liste de référence des documents, déclarations et plans d'action relatifs à l'Env/CC ;
- liste de référence des lois et règlements relatifs à l'Env/CC ;
- autres informations techniques pertinentes.

8. Autres annexes

- méthodologie de l'étude/plan de travail (une à deux pages) ;
- itinéraire des consultants (une à deux pages) ;
- liste des personnes/organisations consultées avec leur affiliation et leurs coordonnées ;
- liste des participants à l'atelier (si organisé) ;
- liste de la documentation consultée ;
- curriculum vitae des consultants (une page par personne) ;
- TdR.

Fiche outil		Identification	Formulation	Exécution
1	TdR type pour une analyse Env/CC en formulation		X	
2	Critères pour l'évaluation de la qualité d'une analyse Env/CC		X	X
3	TdR pour la conduite d'une EIES			X
4	Indicateurs d'impact et d'effet en lien avec l'Env/CC		(X)	X
5	Critères d'analyse des performances Env/CC d'une institution partenaire		(X)	X
6	Intégration de l'Env/CC dans les TdR pour les évaluations			X
7	Modèle de note thématique/sectorielle pays pour les questions Env/CC	X		

1. Ressources et données disponibles

Phase du cycle de projet	Ressources	Genre	Env/CC	Pays
Analyse sectorielle et dialogue politique	Profils genre pays de la Banque africaine de développement • contexte nationale politique, socioéconomique, socioculturel ; • cadre juridique et politique de la promotion du genre analyse sectorielle : éducation, santé, énergie, agriculture, etc. ; • genre et nouveaux défis mondiaux : résilience alimentaire, CC.	X	X	Burkina Faso, Niger
	Wikigender (ou genderindex) • données et les statistiques de genre en complément de la base de données « Genre, institutions et développement » (GID-DB) et de l'indicateur « Institutions sociales et égalité femme-homme » (SIGI).	X		Multi
	Cours ouvert en ligne sur le genre et l'environnement (UNCC) • il contient des modules sur le CC, la biodiversité et la dégradation des sols entre autres.	X	X	
	Ressources sur le développement rural (Inter-réseaux développement rural) • études, analyses, guide techniques et autres types de ressources en lien avec l'agriculture.		X	Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal
	Solutions genre et climat • solutions techniques, non-techniques et transformationnels sur le genre et climat pour des différents secteurs.	X	X	Plusieurs
	Profils environnement pays • plusieurs profils environnementaux pays sont disponibles (mises à jour nécessaires) ; • la DG DEVCO a formulé des TdR pour établir un profil environnemental national à titre indicatif pour faciliter le développement, la révision ou la mise à jour d'un profil environnemental national.		X	Plusieurs
	Manuel de formation sur le genre et le changement climatique (UICN, PNUD, etc.).	X	X	
Mainstreaming du thème (cadre logique, marqueurs CAD, S&E, budgétisation)	*Guide « Leveraging co-benefits between gender equality and climate action for sustainable development » (UN Women)* • égalité de genre et CC ; • égalité de genre et financement du climat ; • intégration de la dimension de genre dans le cycle des projets.			
	Guide « Mainstreaming gender in green climate fund projects » (GCF, UN Women) • *mainstreaming* dans le cycle de projet ; • analyse genre ; • cadre des résultats sensitive au genre ; • suivi et évaluation.	X	X	

	Boîte à outils *(Climate service center germany)* • boîte à outils pour les villes ; • boîte à outils pour les entreprises ; • boîte à outils pour la modélisation régional.		X	
	Boîte à outils vert (SIDA) Développement de plusieurs outils et guides pour faciliter l'évaluation et la mise en œuvre de la perspective de l'environnement et du CC dans les opérations de SIDA (concepts et définition ; liens entre Env/CC et autres thématiques (genre ; conflits, etc.) et secteurs ; appui au dialogue sur l'Env/CC, etc.).		X	
Screening des risques et/ou impacts	ND-GAIN Le score de l'indice ND-GAIN du pays est composé d'un score de vulnérabilité et d'un score de préparation. La vulnérabilité mesure l'exposition, la sensibilité et la capacité d'adaptation d'un pays à l'impact négatif du CC. ND-GAIN mesure la vulnérabilité globale en prenant en compte la vulnérabilité dans six secteurs essentiels à la vie : la nourriture, l'eau, la santé, les services écosystémiques, l'habitat humain et les infrastructures.		X	
	EM-DAT *(Centre for research on the epidemiology of disasters (CRED), WHO)* • base de données de plus de 22 000 catastrophes de masse dans le monde de 1900 à nos jours.		X	Plusieurs
	Global climate risk index (Germanwatch) • l'indice mondial des risques climatiques publié annuellement, analyse dans quelle mesure les pays ont été affectés par les impacts liées aux événements climatiques (tempêtes, inondations, vagues de chaleur, etc.).		X	Plusieurs
	ThinkHazard • donne le niveau de risques climatiques par pays/région basé sur historique ; • un texte donne les tendances futures qualitatives sur base.		X	Plusieurs
	Fiches pays risques climat (USAID) Ou : *Potsdam institute for climate impact research (PIK) and publications / country profiles*		X	
	Fact-sheets (Climate service center germany) • donne des projections climatiques sur divers paramètres.		X	
	Impact2C web-atlas • résumé en cartes et en textes l'impact d'un réchauffement de 2°C sur le climat, le tourisme, l'énergie et la santé (nombreux sous-éléments de ces rubriques).			Luxem-bourg
	Aqueduct | World resources institute (wri.org) • cartographie du stress hydrique et surtout de l'évolution de ce stress sous l'effet du CC.		X	Plusieurs
	Portail de connaissances sur le changement climatique (Banque mondiale) • fournit des données mondiales sur le climat historique et futur, les vulnérabilités et les impacts. Explorez-les via des vues par pays et par bassin versant. Accédez à des profils de pays synthétisés pour mieux comprendre les risques climatiques et les mesures d'adaptation.		X	Plusieurs

	DESINVENTAR Sendai (UNDRR) • des données détaillées sur les pertes dues aux catastrophes pour plus de 89 pays.		X	Plusieurs
	INFORM *(Joint research centre, EU Commission)* • évaluation mondiale des risques liés aux crises humanitaires et aux catastrophes ; • vous pouvez trouver des informations par pays sur les dangers, les vulnérabilités et les risques.		X	Plusieurs
	Profiles pays *(Convention on biological diversity, CBD)*		X	Plusieurs
	ENCORE (UNEP WCMW) • outil qui montre comment les activités économiques dépendent et ont un impact sur la nature, et comment ces dépendances et impacts potentiels peuvent représenter un risque.		X	
	SEVIR (USAID, NASA, etc.) • système régional de visualisation et de surveillance pour la Méso-Amérique et l'Afrique qui intègre des données satellitaires et d'autres données géospatiales pour améliorer les connaissances scientifiques et la prise de décision.		X	
	Ci grasp *(Potsdam institute for climate impact research (PIK), GIZ)* • base d'information solide sur les stimuli climatiques, les impacts climatiques, les vulnérabilités et les options de réponse dans certains pays du seuil.		X	
	WeADAPT climate change explorer (Stockholm Environment Institute (SEI) • l'explorateur de changements climatiques fournit aux utilisateurs une base analytique à partir de laquelle ils peuvent explorer les variables climatiques pertinentes pour leurs décisions d'adaptation particulières.		X	
	PRECIS *(Met office hadley centre)* • gamme de données maillées de variables météorologiques utilisées pour la surveillance et la modélisation du climat.		X	

2. Formations accessibles en ligne

Ressources	Genre	Env/CC
MOOC - Genre et développement (AfD) • il contient un chapitre « Le rôle des femmes et des filles dans le développement durable et la lutte contre le CC ».	X	X
MOOC - Études de genre (Université de Genève) • genre sous le prisme des recherches en sciences sociales (pas centré sur les enjeux de genre & développement).	X	
Ecosystem restoration (PNUD, CBD, etc.) • acquérir les compétences nécessaires pour créer un plan de restauration de l'écosystème.		X
Utiliser les données spatiales pour la biodiversité (PNUD, NASA, etc.) • apprendre à utiliser le laboratoire de biodiversité des Nations unies pour visualiser et analyser les données spatiales.		X
Entrepreneuriat vert (PNUD, CBD etc.) • ce cours offrira un cadre étape par étape pour transformer une idée d'entreprise verte en un plan d'affaires viable.		X

Formation sur les obligations vertes (PNUD, etc.) • approfondissez vos connaissances sur le processus d'émission d'obligations vertes et ses exigences ; • comprenez les opportunités offertes par les obligations vertes pour atteindre les objectifs ODD et CDN.		X
Solutions basées sur la nature pour le développement durable (PNUD, etc.) • identifier le point de départ de l'intégration de solutions fondées sur la nature dans les plans nationaux pour l'eau ; • comprendre comment les solutions basées sur la nature peuvent améliorer les CDN des pays.		X
Développement et gestion de parcs pour la paix (PNUD, etc.) • acquisition d'outils pratiques pour affronter les problématiques de terrain liées au développement et à la gestion des parcs pour la paix.		X
Aires protégées et développement durable (PNUD, etc.) • comprendre les principes fondamentaux de la gestion des aires protégées pour les services écosystémiques ; • observer la relation entre les aires protégées et la sécurité alimentaire et de l'eau, la réduction des risques de catastrophes, la santé, le CC, les emplois, les moyens de subsistance et la réduction de la pauvreté.		X
Learning for nature est un programme d'apprentissage en ligne de premier ordre proposé par le PNUD en partenariat avec organisations variées dans le domaine de la conservation de la biodiversité et du développement durable. Entre autres : Chaînes d'approvisionnement durables (Note : la création préalable d'un compte utilisateur est requise)		X
Égalité des sexes, autonomisation des femmes et leadership dans le contexte de la planification et des rapports nationaux sur la diversité biologique (PNUD) • identifier des opportunités pour le leadership des femmes dans le développement et la mise en œuvre des SPANB ; • apprendre des méthodes pour surmonter les barrières à la participation efficace des femmes dans la planification et activités de rapport sur la conservation de la biodiversité ; • identifier des stratégies pour renforcer les capacités institutionnelles pour intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; • identifier les mesures qui aboutissent à la biodiversité en s'attaquant aux problèmes d'égalité des sexes.	X	X
Financement de la biodiversité (PNUD, etc.) • introduction à la finance de la biodiversité ; • revue politique et institutionnelle du financement de la biodiversité ; • revue des dépenses en biodiversité ; • évaluation des besoins financiers en matière de biodiversité ; • plan de financement de la biodiversité.		X
Planification du changement climatique dans les villes africaines		X
Les effets du changement climatique sur la santé (Harvard)		X
MOOC - Biodiversité (UVED)		X
MOOC - Éducation à l'environnement et au développement durable (UVED)		X
MOOC - Causes et enjeux du changement climatique (UVED)		X
Gestion des risques de catastrophes (Croix rouge) • l'évaluation des vulnérabilités et de capacités ; • les effets des catastrophes sur la santé ; • protection, genre et inclusion.	X	X

Pour plus de MOOC, veuillez-vous rendre p.ex. sur EdX, Coursera, Learning for nature, Université virtuel environnement et développement durable, My MOOC, etc.

OUTIL DE *SCREENING* ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DES RISQUES CLIMATIQUES

TABLE DES MATIÈRES

1. APPLICATION/INTRODUCTION 2

   1.1. Instructions pour le *screening* des impacts environnementaux et social 2
   1.2. Instructions pour le screening des risques climatiques 3

2. *SCREENING* DES RISQUES 5

   2.1. Information de base 5

3. SCREENING DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX 6

4. SCREENING DES RISQUES CLIMATIQUES 11

5. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS DU SCREENING 15

TABLE DES ACRONYMES

BM	Banque mondiale
E&S	Environnemental et social
EIES	Étude d'impact environnemental et social
IFC	*International Finance Corporation*
NDP	Normes de performance
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale

1. APPLICATION/INTRODUCTION

La procédure d'examen rapide (*screening*) comprend quatre éléments à compléter pour chaque projet au stade de la formulation. En fonction des résultats du *screening* des impacts potentiels Environnemental et social (E&S) et des risques climatiques, des évaluations plus approfondies seront éventuellement nécessaires. Pour plus de détails sur les objectifs et le contenu de la politique E&S de LuxDev et la procédure du *screening*, veuillez-vous référer au guide opérationnel « Intégration des thématiques environnement et changement climatique » - EXP_4.

Les **quatre éléments** à suivre pour le *screening* sont :

- informations de base sur le projet ;
- screening des impacts E&S ;
- screening des risques climatiques ;
- résumé des résultats du screening.

1.1. Instructions pour le *screening* des impacts environnementaux et social

Pour rappel, LuxDev adopte les standards et **Normes de performance** (NdP) E&S en vigueur du groupe de la Banque mondiale (BM) pour sa politique de gestion des risques E&S. Les NdP, au nombre de huit, peuvent être divisées en deux parties :

- la **NdP 1** traite du système de gestion E&S qui repose sur un processus dynamique et continu, initié et soutenu par l'équipe de mise en œuvre du projet et qui implique l'engagement de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le projet. Ce système suppose l'élaboration d'un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) qui permet d'identifier les mesures d'atténuation des risques E&S et de définir leurs modalités de mise en œuvre (responsabilités, budget alloué, calendrier de mise en œuvre et de suivi, etc.) ;
- les **NdP 2 à 8** établissent des exigences minimales pour éviter les impacts E&S négatifs dans différents domaines, ou pour les réduire ou les compenser de manière appropriée lorsque des impacts sont inévitables.

Malgré l'ordre, le NdP 1 ne s'applique qu'aux projets de catégorie A qui nécessitent la réalisation d'une Étude d'impact environnemental et social (EIES), devant inclure la définition d'un PGES. Le *screening* implique par conséquent d'évaluer dans un premier temps les risques et impacts E&S potentiels au regard des NdP 2 à 8.

À l'issue du *screening* des impacts E&S, la proposition de projet sera classée dans l'une des trois catégories suivantes, qui déterminera le niveau d'étude requis :

- **catégorie A :** projets présentant des risques et/ou des impacts E&S négatifs potentiels importants[1] qui sont divers, irréversibles ou sans précédent ;
- **catégorie B :** projets présentant des risques et/ou des impacts négatifs limités sur le plan E&S, peu nombreux, généralement spécifiques à un site, largement réversibles et facilement traités par des mesures d'atténuation ;
- **catégorie C :** projets présentant des risques et/ou des impacts E&S négatifs minimes ou négligeables.

1 L'importance des impacts peut être estimée en fonction de leur probabilité et de leur sévérité. Possibilité de se référer aux lignes directrices de l'*International Finance Corporation* (IFC) pour classer l'importance de l'impact négatif potentiel d'un projet (note d'interprétation sur la catégorisation, IFC).

Le *screening* des impacts E&S s'effectue selon les quatre étapes suivantes :

- répondez par OUI, NON ou « ? » (ne sait pas) à des questions clés concernant les différents domaines d'impacts (qui correspondent aux NdP de la BM) ;
- si la réponse à toutes les questions des NdP est négative, le projet relève de la catégorie C et aucune autre étape de screening n'est nécessaire. Si la réponse à une ou plusieurs questions est positive ou « ? », passez à l'étape suivante ;
- jugez si à ce stade, on peut identifier les mesures ou les changements nécessaires dans la conception du projet, de manière à pouvoir cocher toutes les cases de la colonne « NON ». Si tel est le cas, le projet relève de la catégorie B et aucune étape supplémentaire n'est nécessaire. Si tel n'est pas le cas, passez à l'étape suivante ;
- jugez si en fonction du nombre d'impacts identifiés et de leur sévérité potentielle, ces questions peuvent être abordées durant la formulation de façon satisfaisante. Si la réponse est « OUI », le projet ne requiert pas d'EIES complète (et relève ainsi de la catégorie B), mais les aspects E&S devront être traités durant la formulation. Si la réponse est « NON », le projet relève de la catégorie A et requiert une EIES qui devra répondre aux besoins formulés dans la NdP 1[2].

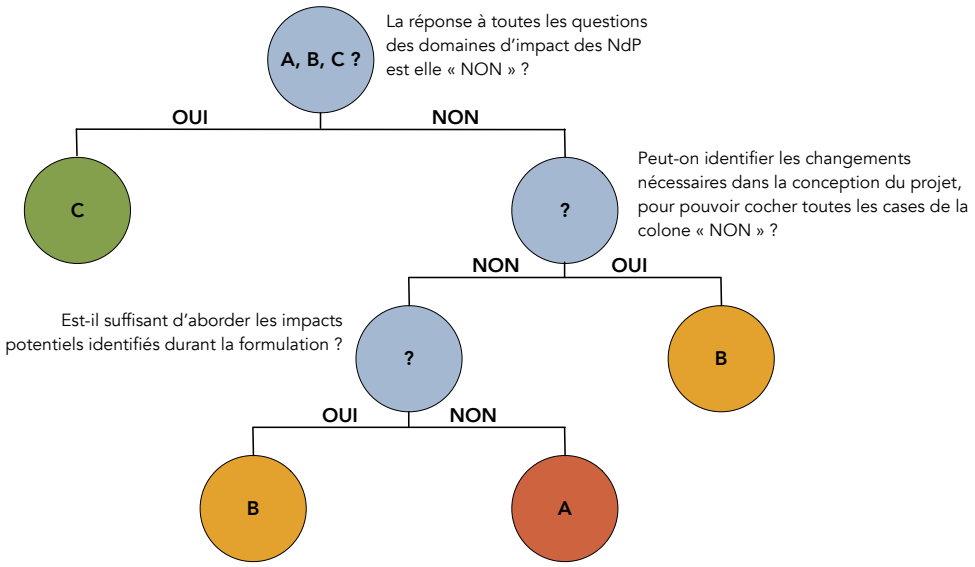

Arbre décisionnel pour catégoriser les impacts E&S d'un projet

1.2. Instructions pour le screening des risques climatiques

L'examen rapide des risques climatiques sert à évaluer si un projet est potentiellement à risque en raison de la variabilité et du changement climatiques et/ou des aléas naturels (hydrométéorologiques).

À l'issue du *screening* des risques climatiques, la proposition de projet sera classée dans l'une des trois catégories suivantes, qui déterminera le niveau d'étude requis : **A = risque climatique élevé ; B = risque climatique moyen ; C = risque climatique faible.**

2 Le projet est classé comme relevant de catégorie A, B ou C dans chacun des sept domaines d'impact. Veuillez cependant noter qu'une seule EIES couvrant tous les domaines d'impact identifiés est nécessaire et non pas plusieurs.

Le *screening* des risques climatiques s'effectue selon les trois étapes suivantes :

- répondez par « OUI » ou « NON » aux questions concernant la localisation géographique et le type d'activité du projet, pour évaluer sommairement l'exposition du projet aux risques climatiques et naturels. Si la réponse à toutes les questions est négative, le projet n'est pas exposé et relève de la catégorie C, et aucune autre étape de screening n'est nécessaire. Si la réponse à une ou plusieurs questions est positive, passez à l'étape suivante ;
- identifiez et évaluez à ce stade les aléas et évènements climatiques auxquels le projet est exposé, ainsi que pour chacun des aléas recensés, le niveau de risque potentiel pour les activités du projet (à partir de la probabilité d'occurrence de l'aléa et de la sévérité des impacts associés). Pour les aléas présentant un faible niveau de risque, aucune autre étape de screening n'est nécessaire (projet de catégorie C). Pour les aléas comportant un niveau de risque modéré, élevé ou inconnu (?), passez à l'étape suivante ;
- jugez si en fonction des capacités d'adaptation locales existantes des partenaires du projet, la question des risques climatiques peut être abordée durant la formulation de façon satisfaisante. Si la réponse est « oui », le projet ne requiert pas d'évaluation approfondie des risques climatiques (et relève ainsi de la catégorie B), mais ces aspects devront être traités durant la formulation afin d'identifier des mesures adéquates d'atténuation des risques (réduction de l'exposition et/ou de l'impact potentiel d'un aléa/évènement climatique). Si la réponse est non, le projet relève de la catégorie A et requiert une évaluation approfondie ad hoc des risques climatiques (qui pourrait éventuellement être intégrée à l'EIES si une telle étude est également requise pour le même projet).

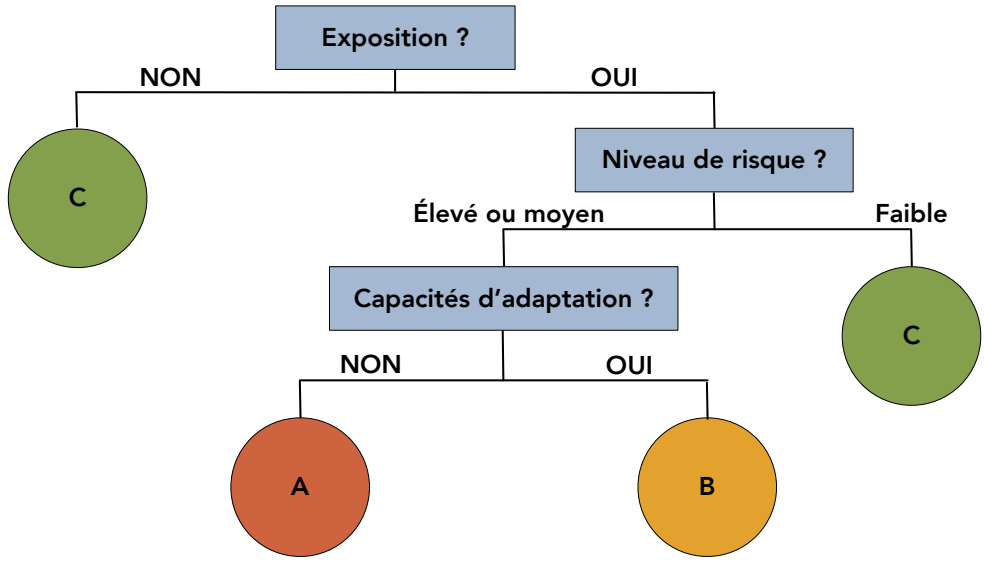

Arbre décisionnel pour catégoriser les risques climatiques et naturels

Supprimez les pages 2 à 6 avant de soumettre/imprimer le formulaire.

2. *SCREENING* DES RISQUES

2.1. Information de base

Code et titre du projet :	
Budget (EUR)[3] :	
Durée :	
Date provisoire de démarrage :	
Secteur(s) :	
Localisation :	
Description du projet (résumé des activités prévues présentant un potentiel d'impact environnemental, social et/ou climatique) :	

3 Si les constructions dépassent un budget anticipé de 500 000 EUR, ils qualifient le projet à une procédure LuxDev d'acquisition verte : « Appel à manifestations d'intérêt pour l'acquisition de services de conception de constructions durables » - ACQ_42, « DAO « vert » pour service de maitrise d'œuvre de conception » - ACQ_43, « DAO « vert » pour travaux » - ACQ_44).

3. SCREENING DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Étape n°1	**Considérez les questions suivantes afin d'évaluer si le projet a des probabilités d'avoir des impacts significatifs (négatifs) sur les domaines suivants (NdP 2 à 8).** Répondez « ? » si vous n'avez pas une réponse précise. Cochez une seule case par question et allez ensuite à l'étape n°2. Si nécessaire, faites appel aux services/expertises environnementaux.				
NdP2 : main d'œuvre et conditions de travail[4]		OUI	?	NON	Commentaire
	Protection, sécurité et santé des travailleurs : y a-t-il un risque que l'intervention détériore la protection, la sécurité et la santé des travailleurs y compris les catégories de personnes vulnérables ?				
	Traitement équitable, non-discrimination et égalité des chances : existe-t-il un risque de marginalisation supplémentaire et d'augmentation de la vulnérabilité accrue des personnes affectées par le projet (directement et indirectement) ?				
	Travail forcé : y a-t-il un risque que l'intervention contribue au travail forcé ?				
	Prostitution et maladies sexuellement transmissibles : le chantier de construction (selon l'échelle et la durée des travaux) risque-t-il de contribuer à développer la prostitution et les maladies sexuellement transmissibles ?				
NdP 3 : utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution[5]		OUI	?	NON	Commentaire
	Consommation : le projet requiert-il (durant ou après sa mise en œuvre) de grandes quantités d'eau, d'énergie, de matériaux ou d'autres ressources naturelles ?				
	Émission des polluants : le projet produira-t-il des volumes significatifs d'effluents ou de polluants de l'air ou de l'eau, y compris des gaz à effet de serre ?				
	Produits chimiques dangereux et engrais : le projet utilisera-t-il de manière significative des engrais, pesticides ou autres produits chimiques ?				
	Déchets : le projet conduira-t-il à la production de quantités significatives de déchets ? En particulier des déchets dangereux ou toxiques ?				
	Nuisances : le projet sera-t-il susceptible de produire des nuisances importantes telles que la pollution de l'air, du bruit, des vibrations ou des odeurs ?				

4 L'objectif est de protéger les droits fondamentaux des travailleurs, en leur assurant un traitement équitable ainsi que des conditions de travail sûres et saines, et de veiller au respect des lois nationales sur l'emploi. La liste des objectifs complète pour tous les NdP est accessible ici)

5 L'objectif est de minimiser la pollution provenant des activités du projet et de promouvoir une utilisation plus durable des ressources naturelles.

NdP 4 : santé, sécurité et sûreté des communautés[6]		OUI	?	NON	Commentaire
	Travaux : le projet comporte-il des risques directs ou indirects pour la santé et/ou la sécurité humaine (qui pourraient résulter des activités liées à l'intervention, telles que les constructions, l'utilisation d'équipements, du transport, le stockage, la pollution et l'utilisation ou l'élimination de matériaux dangereux ou de déchets) ?				
	Maladies et les infections : existe-t-il un risque d'augmentation des risques sanitaires pour les parties prenantes et les bénéficiaires de l'intervention, par exemple en raison de l'exposition à des maladies d'origine hydrique ou liées à l'eau et à des infections transmissibles ?				
	Catastrophes naturelles : le projet conduit-il à une vulnérabilité accrue aux tremblements de terre, aux effondrements, glissements de terrain, à l'érosion, aux inondations ou à des événements météorologiques extrêmes ?				
	Respect des normes de travail : le projet implique-t-il un soutien pour des activités d'emploi ou de génération de revenus qui pourraient ne pas respecter les normes nationales et internationales du travail ?				
NdP 5 : acquisition de terres et réinstallation involontaire[7]		**OUI**	**?**	**NON**	**Commentaire**
	Déplacement physique des communautés et des activités économiques : le projet va-t-il favoriser la relocalisation (temporaire ou permanente) de communautés ou des activités économiques importantes ?				
	Déplacement forcé : le projet risque-t-il d'impliquer un déplacement physique forcé ?				
	Propriétés communautaires : le projet va-t-il affecter (de façon négative) les arrangements fonciers et/ou les droits de propriété communautaires/droits coutumiers sur les terres, territoires et/ou ressources ?				
	Information et consultation : le projet implique-t-il un risque que les parties prenantes concernées, c'est-à-dire individus ou groupes marginalisés/vulnérables, ne soient pas impliqués dans les processus d'information et de consultation liés à la terre ?				

6 L'objectif est d'anticiper, éviter ou réduire les impacts négatifs sur la santé et la sécurité de la ou des communautés potentiellement exposées par les activités du projet.

7 L'objectif est d'éviter tout déplacement physique ou économique en explorant des conceptions alternatives du projet, ou lorsque l'évitement n'est pas possible, de minimiser le plus possible l'impact de ces déplacements sur les personnes et communautés concernées en prenant des mesures adéquates (telles qu'une indemnisation équitable et l'amélioration des moyens de subsistance et des conditions de vie).

NdP 6 : conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles[8]		OUI	?	NON	Commentaire
	Espèces menacées d'extinction : les activités d'intervention présentent-elles des risques pour les espèces en danger/menacées ?				
	Zones protégées et écosystèmes « fragiles » : le projet pourrait-il affecter de manière significative (et négative) des zones protégées ou des écosystèmes « fragiles », tel que des forêts naturelles, zones humides, récifs coralliens, ou les mangroves ?				
	Espèces envahissantes : le projet prévoit-il l'introduction d'organismes génétiquement modifiés ou d'espèces exogènes envahissantes ?				
	Dégradation des sols : le projet est-il susceptible de causer une importante dégradation des sols (par la désertification, la déforestation, l'érosion, ou l'utilisation inadéquate des terres pour des pâturages), compte tenu de ses activités et de sa localisation sur de fortes pentes ou des sols vulnérables ?				
	Conversion des terres : le projet requiert-il l'acquisition ou la conversion de grandes surfaces de terre qui sont importantes pour la fourniture de services écosystémiques ?				
	Ressources génétiques : le projet risque-t-il d'impliquer l'utilisation de ressources génétiques (par exemple collecte et/ou récolte, développement commercial de ressources naturelles) ?				
	Utilisation des ressources naturelles : le projet va-t-il générer des modifications des modes de vie (par exemple initiatives économiques, politiques ou sectorielles, y compris la fiscalité ou des subsides à la production/consommation) pouvant augmenter la pression sur les ressources naturelles et l'environnement ?				
	Partage des ressources naturelles : le projet risque-t-il d'affecter le juste et équitable partage des ressources naturelles et de leurs avantages ?				

8 L'objectif est d'éviter ou atténuer les menaces que posent les activités du projet sur la biodiversité et les services écosystémiques, et de promouvoir l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles.

NdP 7 : populations autochtones[9]		OUI	?	NON	Commentaire
	Risques pour les populations autochtones : le projet risque-t-il d'affecter (de manière négative) les droits de l'homme, les terres, les ressources naturelles, les moyens de subsistance traditionnels et la culture des populations autochtones ?				
	Principe du consentement préalable : existe-t-il un risque que le principe du consentement libre, préalable et en connaissance de cause sur les questions les concernant ne soit pas appliqué ?				
	Populations autochtones	OUI	?	NON	Commentaire
	Information, consultation et participation : le projet risque-t-il d'exclure des populations autochtones (en particulier les femmes autochtones) et d'autres groupes marginalisés d'être informés, consultés et de participer pleinement aux décisions qui peuvent les affecter ?				
	Utilisation des terres revendiquées par les autochtones : existe-t-il un risque que l'intervention implique l'utilisation et/ou le développement commercial de ressources naturelles sur des terres revendiquées par des populations autochtones (contre leur gré) ?				
	Culture, connaissances et pratiques : le projet risque-t-il d'affecter (de manière négative) la culture, les connaissances et les pratiques des populations autochtones ?				
NdP 8 : patrimoine culturel[10]		OUI	?	NON	Commentaire
	Impact sur les biens ou lieux culturels : le projet risque-t-il d'avoir des impacts négatifs sur des sites, des structures ou des objets ayant une valeur historique, culturelle, artistique, traditionnelle ou religieuse, ou des formes immatérielles de la culture (par exemple des connaissances, des innovations, des pratiques) ?				
	Égalité d'accès au patrimoine culturel : le projet entrainera-t-il un accès limité aux sites du patrimoine culturel pour certaines parties prenantes, en particulier les personnes marginalisées et vulnérables, y compris les groupes de femmes ?				
	Partage des bénéfices liés aux biens ou lieux culturels : existe-t-il un risque que certaines parties prenantes du projet, en particulier les personnes marginalisées et vulnérables, y compris les femmes, soient exclues du partage des bénéfices liés à l'utilisation de formes matérielles et/ou immatérielles du patrimoine culturel ?				

9 L'objectif étant d'anticiper afin d'éviter les impacts négatifs des projets sur les communautés des populations autochtones ou lorsque l'évitement n'est pas possible, de minimiser et/ou compenser de tels impacts. Il s'agit notamment de veiller à ce que les activités du projet respectent l'identité, la culture et les moyens de subsistance fondés sur les ressources naturelles des population autochtones et de réduire leur exposition à la pauvreté et aux maladies.

10 L'objectif est d'éviter que les activités du projet aient un impact négatif sur le patrimoine culturel.

Étape n°2	Toutes les cases de la colonne « NON » ont-elles été cochées ?	OUI	Le projet ne requiert pas d'EIES. [Projet catégorie C]
		NON	Allez à l'étape n°3

Étape n°3	À ce stade, peut-on identifier les mesures d'atténuation ou les changements nécessaires dans la conception du projet, de manière à pouvoir cocher toutes les cases de la colonne « NON » ?	OUI	Le projet ne requiert pas d'EIES, mais sa conception devrait être adaptée et/ou des mesures d'atténuation des risques E&S définies. [Projet catégorie B]
		NON	Allez à l'étape n°4

Étape n°4	L'importance des impacts négatifs potentiels, supposant qu'ils puissent être estimés[11], est-elle suffisamment faible pour les prendre en compte lors de la formulation du projet ?	OUI	Le projet ne requiert pas d'EIES complète, mais ses aspects E&S devront être traités durant la formulation.
		NON	Le projet requiert une EIES et doit s'aligner avec les exigences du NdP 1. [Projet catégorie A] Allez à l'étape n°5

Étape n°5	**Si une EIES est requise, considérez les questions suivantes afin d'évaluer si celle-ci comprend tous les éléments clés.** En cas de réponse négative à l'une des questions, une version révisée de l'EIES intégrant les éléments manquants sera nécessaire, de manière à pouvoir cocher toutes les cases de la colonne « OUI ». Si nécessaire, veuillez-vous référer aux termes de référence pour le recrutement d'un consultant externe pour la réalisation d'une EIES (en annexe du guide opérationnel de LuxDev pour l'intégration des thématiques environnement et changement climatique (EXP_4)).			
NdP 1 : évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux		**OUI**	**NON**	**Commentaire**
	L'EIES identifie-t-elle et évalue-t-elle tous les risques E&S ?			
	L'EIES prévoit-elle des mesures d'atténuation ?			
	L'EIES développe-t-elle un PGES à l'échelle du projet ?			
	L'EIES engage-t-elle les communautés affectées ou d'autres parties prenantes ?			
	L'EIES établit-elle un mécanisme de communication et de réclamation (au niveau du projet et de l'entité) ?			

11 Si l'importance ne peut pas être estimée, le projet est automatiquement classé catégorie A.

4. SCREENING DES RISQUES CLIMATIQUES

Étape n°1	Exposition du projet	OUI	NON
	Les activités du projet seront-elles localisées dans une des zones géographiques suivantes, considérées comme étant particulièrement exposées aux effets de la variabilité et du changement climatique ? Si la réponse est « oui », sélectionnez-la (les) zone(s) géographique(s) pertinente(s) :		
	• aride ou semi-aride ;		
	• toundra ;		
	• écosystèmes fragiles incluant des zones riches en biodiversité, des agroécosystèmes marginaux, des écosystèmes montagneux avec des zones dépendant de l'eau des glaciers, etc. ;		
	• petits pays insulaires ;		
	• zones côtières basses ;		
	• zones deltaïques et zones inondables.		
	Le projet inclura-t-il des activités dans au moins un des domaines suivants de coopération, considérés comme étant particulièrement exposés aux effets de la variabilité et du changement climatique ? Si la réponse est « oui », sélectionnez-la (les) zone(s) pertinente(s) :		
	• environnement et gestion durable des ressources naturelles, incluant foresterie et biodiversité ;		
	• infrastructure et transport, incluant le développement urbain et le traitement des déchets ;		
	• eau et énergie, incluant l'approvisionnement et la gestion ;		
	• développement rural, aménagement du territoire, agriculture et sécurité alimentaire ;		
	• santé.		

Étape n°2	Aléas et évènements climatiques
	Quels sont les aléas et événements climatiques auxquels les activités du projet sont exposées ? Pour recenser les aléas, identifiez si certains évènements climatiques similaires se sont produits dans le passé, et utilisez des données disponibles en ligne[12], notamment de la BM, sur l'exposition des régions/pays aux phénomènes hydrométéorologiques (comme par exemple le site ThinkHazard), et sur les observations climatiques actuelles et futures (*Climate Knowledge Portal*). **Et quelles sont les conséquences potentielles pour les activités du projet si ces aléas surviennent ?** Pour évaluer le niveau de risque sur le projet **pour chacun des aléas recensés**, référez-vous à la **figure n°1** ci-après qui combine la probabilité de l'aléa et la sévérité des impacts associés sur le projet. Estimez la probabilité que l'aléa se produise en vous basant sur les événements passés et les tendances futures. La probabilité d'occurrence d'événements extrêmes peut être classée comme suit : « improbable » (une fois dans une vie, c'est-à-dire dans 80-100 ans), « probable » (une fois dans une génération, c'est-à-dire dans 20-30 ans), « très probable » (très peu d'années, c'est-à-dire dans moins de 10 ans). Dans le cas de changements graduels tels que l'augmentation de la température moyenne, la probabilité se réfère à l'envergure du changement : limitée = peu probable, modérée = probable, importante = très probable. Estimez également la sévérité des conséquences potentielles associées à cet aléa sur les activités du projet. Par exemple, la sévérité d'une sécheresse pourrait être « légèrement nuisible » (récolte agricole peu affectée), « nuisible » (récolte substantiellement affectée) ou encore « extrêmement nuisible » (récolte détruite).

	Variabilité et changement climatiques	OUI	?	NON	Niveau de risque (faible, modéré, élevé)	Commentaire
	Tendances générales à l'augmentation ou à la diminution des températures annuelles moyennes.					
	Tendance générale à l'augmentation ou à la diminution des précipitations moyennes.					
	Changements dans la fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes (vagues de froid et de chaleur, inondations, sécheresse, tempêtes, ouragans, cyclones).					
	Élévation du niveau de la mer et augmentation de l'érosion côtière.					
	Accélération de la désertification et du processus d'érosion des sols.					

12 D'autres sources potentielles sont : les rapports nationaux sur l'environnement et les communications nationales soumises aux conventions environnementales, par exemple https://www.cbd.int/countries/ ; *Germanwatch Global Climate Risk Index* http://germanwatch.org/en/cri ; http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/submitted_natcom/items/653.php.

Risques naturels (hydrométéorologiques)		OUI	?	NON	Niveau de risque (faible, modéré, élevé)	Commentaire
	Vagues de chaleur					
	Froid extrême					
	Sécheresse					
	Tempêtes, tornades, ouragans, vents forts, tempêtes de sable, etc.					
	Inondations, glissements de terrain					
	Feux de forêt/brousse					

Sévérité / Probabilité	Légèrement nuisible	Nuisible	Extrêmement nuisible
Très probable			
Probable			
Improbable			

Figure 1 : Niveau de risque associé à un aléa Faible Modéré Élevé

Étape n°3	Capacités d'adaptation	OUI	?	NON	Commentaire
	Cette étape vise à évaluer les capacités d'adaptation existantes au niveau local pour faire face aux risques climatiques identifiés dans les phases précédentes. En cas de réponses positives, l'analyse des risques climatiques pourra être intégrée dans l'étude de formulation du projet. En cas de réponse négative ou « ? » à l'une des questions, une évaluation approfondie des risques climatiques identifiés sera requise au plus tard lors du lancement du projet. [1] Pour recenser les capacités d'adaptation existantes, utilisez des données disponibles en ligne, comme l'indice pays ND-GAIN[13] qui résume la vulnérabilité d'un pays au changement climatique, ainsi que sa capacité à améliorer sa résilience. La dimension vulnérabilité inclus ainsi des informations sur l'exposition, la sensitivité, et la capacité d'adaptation.				
	Les partenaires du projet sont-ils conscients de et ont-ils la capacité de faire face aux risques climatiques ? Par exemple : • activités de renforcement des capacités, politiques/plans/stratégies, ressources engagées ; • arrangements institutionnels, coordination avec les partenaires, procédures d'acquisitions vertes, etc. **Si nécessaire, identifier les mesures pour augmenter la prise de conscience des partenaires.**				
	Y a-t-il des programmes ou des politiques déjà existants/planifiés pour l'adaptation/gestion des risques climatiques pouvant contribuer à l'atténuation des risques climatiques sur le projet ? Par exemple : • systèmes d'alerte précoce, plans de prévention et de préparation aux désastres naturels ; • programmes d'action national d'adaptation au changement climatique ; • actions de mitigation adaptées nationalement ; • crédits/assurances pour les plus vulnérables, etc. **Si nécessaire, identifier les moyens pour surmonter ces obstacles.**				

13 L'initiative d'adaptation mondiale de Notre Dame (ND-GAIN) produit un indice pays qui utilise deux décennies de données sur 45 indicateurs pour classer 181 pays chaque année en fonction de leur vulnérabilité et de leur capacité d'adaptation. https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/

5. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS DU SCREENING

(Fiche à annexer à la proposition de formulation)

Résultat du *screening* de l'impact environnemental *(cochez ce qui convient)*
□ Projet de catégorie A : une EIES sera réalisée □ Projet de catégorie B : les aspects E&S identifiés seront traités dans l'étude de formulation □ Projet de catégorie C : il n'y a pas besoin d'appréciation supplémentaire
Expliquez brièvement sur quelle base cette décision a été prise. Si des évaluations supplémentaires doivent être réalisées durant la formulation, ou au plus tard lors de la phase de lancement, décrivez brièvement les principaux aspects à traiter.
Résultat du *screening* des risques climatiques *(cochez ce qui convient)*
□ Projet de catégorie A : une étude approfondie ad hoc des risques climatiques est réalisée (ou éventuellement intégrée à l'EIES si une telle étude est également requise) □ Projet de catégorie B : la vulnérabilité du projet aux risques climatiques sera traitée dans l'étude de formulation □ Projet de catégorie C : il n'y a pas besoin d'appréciation supplémentaire
Expliquez brièvement sur quelle base cette décision a été prise. Si des évaluations supplémentaires doivent être réalisées durant la formulation, décrivez brièvement les principaux aspects à traiter.
Rôles, responsabilités et prochaines étapes
Personne(s) responsable(s) des prochaines étapes :
Chronogramme provisoire pour les prochaines étapes :

Contrepartie nationale	Chef de l'équipe de formulation	Expert environnement et changement climatique LuxDev
Approuvé :	Approuvé :	Approuvé :
Date :	Date :	Date :